



Assemblée générale

Distr. limitée
23 décembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 138 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2022

Rapport de la Cinquième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Megayla Ulana **Austin** (Guyana)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-seizième session la question intitulée « Projet de budget-programme pour 2022 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. Pendant la partie principale de la soixante-seizième session, la Commission s'est réunie en présentiel et par visioconférence, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Elle a examiné la question à ses 3^e, 5^e, 6^e et 9^e séances, les 13, 22 et 28 octobre et le 23 décembre 2021. Les déclarations et observations faites au cours des débats tenus en présentiel sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. À la 3^e séance, le 13 octobre, le Secrétaire général et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont fait des déclarations liminaires.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* À sa 9^e séance, le 23 décembre 2021, la Cinquième Commission a examiné et adopté le présent projet de rapport, soumis par le Secrétariat au nom de la Rapporteuse, qui avait été distribué aux membres de la Commission sous la cote provisoire [A/C.5/76/L.21](#). Avant l'adoption du projet de rapport, la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a rendu compte des modifications d'ordre technique qu'aurait l'amendement apporté oralement au projet de résolution [A/C.5/76/L.18](#) (voir par. 54 ci-après). Le projet de rapport est intégralement reproduit dans le présent document.

¹ [A/C.5/76/SR.3](#), [A/C.5/76/SR.5](#), [A/C.5/76/SR.6](#) et [A/C.5/76/SR.9](#).



Projet de budget-programme pour 2022

Rapports du Secrétaire général²

Douzième rapport d'activité du Secrétaire général sur la mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement ([A/76/87](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#))

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour 2022 » ([A/76/81](#))

Rapport du Bureau des services de contrôle interne intitulé « Appui en personnel fourni au système des organes conventionnels par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : audit des activités, de la performance et des résultats » ([A/76/197](#))

Note du Secrétaire général appelant l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Le partage des locaux dans le système des Nations Unies : pratiques actuelles et perspectives » ([JIU/REP/2020/3](#)) ([A/75/730](#))

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Le partage des locaux dans le système des Nations Unies : pratiques actuelles et perspectives » ([JIU/REP/2020/3](#)) ([A/75/730/Add.1](#))

Note du Secrétaire général appelant l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies : préparer leur arrivée » ([JIU/REP/2020/7](#)) ([A/76/325](#))

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies : préparer leur arrivée » ([JIU/REP/2020/7](#)) ([A/76/325/Add.1](#))

Rapport sur l'exécution du budget-programme de 2020

Rapport du Secrétaire général ([A/76/347](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.16](#))

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session

Rapport du Secrétaire général ([A/76/372](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.18](#))

² [A/76/6 \(Introduction\)](#), [A/76/6 \(Sect. 1\)](#), [A/76/6 \(Sect. 2\)](#), [A/76/6 \(Sect. 3\)](#), [A/76/6 \(Sect. 3\)/Corr.1](#), [A/76/6 \(Sect. 4\)](#), [A/76/6 \(Sect. 5\)](#), [A/76/6 \(Sect. 6\)](#), [A/76/6 \(Sect. 7\)](#), [A/76/6 \(Sect. 8\)](#), [A/76/6 \(Sect. 9\)](#), [A/76/6 \(Sect. 10\)](#), [A/76/6 \(Sect. 11\)](#), [A/76/6 \(Sect. 12\)](#), [A/76/6 \(Sect. 13\)](#), [A/76/6 \(Sect. 14\)](#), [A/76/6 \(Sect. 15\)](#), [A/76/6 \(Sect. 16\)](#), [A/76/6 \(Sect. 17\)](#), [A/76/6 \(Sect. 17\)/Corr.1](#), [A/76/6 \(Sect. 18\)](#), [A/76/6 \(Sect. 19\)](#), [A/76/6 \(Sect. 20\)](#), [A/76/6 \(Sect. 21\)](#), [A/76/6 \(Sect. 22\)](#), [A/76/6 \(Sect. 23\)](#), [A/76/6 \(Sect. 24\)](#), [A/76/6 \(Sect. 25\)](#), [A/76/6 \(Sect. 26\)](#), [A/76/6 \(Sect. 27\)](#), [A/76/6 \(Sect.27\)/Corr.1](#), [A/76/6 \(Sect. 28\)](#), [A/76/6 \(Sect. 29\)](#), [A/76/6 \(Sect. 29A\)](#), [A/76/6 \(Sect. 29A\)/Corr.1](#), [A/76/6 \(Sect. 29B\)](#), [A/76/6 \(Sect. 29C\)](#), [A/76/6 \(Sect. 29E\)](#), [A/76/6 \(Sect. 29F\)](#), [A/76/6 \(Sect. 29G\)](#), [A/76/6 \(Sect. 30\)](#), [A/76/6 \(Sect. 30\)/Corr.1](#), [A/76/6 \(Sect. 31\)](#), [A/76/6 \(Sect. 32\)](#), [A/76/6 \(Sect. 33\)](#), [A/76/6 \(Sect. 34\)](#), [A/76/6 \(Sect. 35\)](#), [A/76/6 \(Sect. 36\)](#), [A/76/6 \(Income sect. 1\)](#), [A/76/6 \(Income sect. 2\)](#) et [A/76/6 \(Income sect. 3\)](#).

Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rapport du Secrétaire général ([A/76/400](#) et [A/76/400/Corr.1](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.28](#))

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021

Rapport du Secrétaire général ([A/76/303](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.7](#))

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

Dernier rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré ([A/76/386](#))

Note du Secrétaire général transmettant le dixième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré ([A/76/131](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.20](#))

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rapport du Secrétaire général ([A/76/313](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.8](#))

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général ([A/76/308](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.13](#))

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions ordinaires et à ses trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions extraordinaires

Rapport du Secrétaire général ([A/76/524](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.30](#))

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapports du Secrétaire général ([A/76/6 \(Sect.3\)/Add.1](#), [A/76/6 \(Sect.3\)/Add.2](#), [A/76/6 \(Sect.3\)/Add.3](#), [A/76/6 \(Sect.3\)/Add.4](#), [A/76/6 \(Sect.3\)/Add.5](#), [A/76/6 \(Sect.3\)/Add.6](#) et [A/76/6 \(Sect.3\)/Add.7](#))

Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.1](#), [A/76/7/Add.2](#), [A/76/7/Add.3](#), [A/76/7/Add.4](#), [A/76/7/Add.5](#), [A/76/7/Add.6](#) et [A/76/7/Add.19](#))

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales ([A/66/340](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/66/7/Add.21](#))

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Rapport du Secrétaire général ([A/76/329](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.9](#))

Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Rapport du Secrétaire général ([A/76/331](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.12](#))

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les travaux de sa soixante-huitième session (extraordinaire) (Supplément n° 9A) ([A/75/9/Add.1](#))

Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les travaux de sa soixante-neuvième session et sur les dépenses d'administration de la Caisse ([A/76/297](#))

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ([A/C.5/76/2](#))

Rapport financier et états financiers audités et rapport du Comité des commissaires aux comptes : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ([A/76/5/Add.16](#))

Rapport de l'Administratrice des pensions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2020 ([A/76/294](#))

Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/75/814](#) et [A/76/7/Add.14](#))

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale ([A/C.5/76/3](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.10](#))

État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rapport du Secrétaire général ([A/76/330](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.17](#))

État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

Rapport du Secrétaire général ([A/76/323](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.11](#))

Rapport sur l'utilisation de la subvention de 2021 et demande de subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban pour 2022

Rapport du Secrétaire général ([A/76/522](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.21](#))

Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations

Huitième rapport d'étape annuel du Secrétaire général ([A/76/350](#))

Rapport financier et états financiers audités et rapport du Comité des commissaires aux comptes ([A/76/5 \(Vol. I\)](#), parties pertinentes)

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 20 [([A/76/307](#)), parties pertinentes]

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.15](#))

Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat

Rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/76/340](#))

Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général ([A/73/706](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/73/791](#))

Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation

Rapport du Secrétaire général ([A/76/593](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.32](#))

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Rapport du Secrétaire général ([A/C.5/76/22](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question ([A/76/7/Add.31](#))

5. Le tableau ci-après récapitule les recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2022, avant et après actualisation des coûts. On en trouvera une version plus détaillée, présentée par chapitre, dans l'annexe I. Ces recommandations sont fondées sur les propositions du Secrétaire général, les recommandations correspondantes du Comité consultatif, les prévisions de dépenses révisées et les états des incidences sur le budget-programme présentés par le Secrétaire général, et les crédits à ouvrir pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours. Les montants approuvés des dépenses à imputer sur le fonds de réserve pour 2022 sont récapitulés dans l'annexe II.

Récapitulatif des recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2022, avant et après actualisation des coûts

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
Budget-programme	3 119 724,0	(50 474,7)	(104 696,3)	2 964 553,0	23 062,9	(735,5)	(29,6)	22 297,8	(21 446,8)	2 965 404,0
Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme	106 274,0	(8 861,1)	57 454,1	154 867,0	1 521,9	(89,3)	(2,9)	1 429,7	(49,7)	156 247,0
Total	3 225 998,0	(59 335,8)	(47 242,2)	3 119 420,0	24 584,8	(824,8)	(32,5)	23 727,5	(21 496,5)	3 121 651,0

II. Examen de projets de résolution

A. Projet de résolution [A/C.5/76/L.6](#)

6. À la 9^e séance, le 23 décembre, le représentant de la Fédération de Russie a présenté un projet de résolution intitulé « Projet de budget-programme pour 2022 : chapitre 8 (Affaires juridiques) » ([A/C.5/76/L.6](#)) au nom de son pays et des pays suivants : Bélarus, Chine, Cuba, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

7. À la même séance, le représentant de la Slovénie (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de la Macédoine du Nord et du Monténégro, ainsi que de l'Andorre, de la Géorgie, de Monaco, de la République de Moldova et de l'Ukraine) a demandé un vote enregistré sur le projet de résolution [A/C.5/76/L.6](#) et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

8. À la même séance également, avant le vote, les représentants du Qatar et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations.

9. Toujours à la 9^e séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté le projet de résolution [A/C.5/76/L.6](#) par 86 voix contre 20, avec 49 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Chine, Cuba, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kirghizistan, Nicaragua, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Tadjikistan, Togo, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yémen.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Burundi, Cambodge, Cameroun, Égypte, Émirats arabes unis, Fidji, Gabon, Ghana, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Singapour, Suriname, Tchad, Tunisie, Viet Nam, Zambie.

B. Projet de résolution [A/C.5/76/L.10](#)

10. À sa 9^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour 2022 » ([A/C.5/76/L.10](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Iraq.

11. À la même séance, le représentant de la Slovénie (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de la Macédoine du Nord et du Monténégro, ainsi que de l'Andorre, de la Géorgie, de Monaco, de la République de Moldova et de l'Ukraine) a proposé oralement un amendement au projet de résolution [A/C.5/76/L.10](#) consistant à insérer deux nouveaux paragraphes concernant le chapitre 8 (Affaires juridiques), libellés comme suit :

Prend note des paragraphes III.60, III.61 et III.62 du rapport du Comité consultatif ;

Décide d'inscrire un montant de 17 159 700 dollars, avant actualisation des coûts, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget ordinaire de 2022 pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

12. À la même séance également, le représentant de la Fédération de Russie a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant de la Slovénie.

13. Toujours à la 9^e séance, avant le vote, le représentant de la République arabe syrienne a pris la parole pour expliquer son vote.

14. Toujours à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté l'amendement proposé pour le projet de résolution [A/C.5/76/L.10](#) par 90 voix contre 18, avec 44 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud¹, Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nigéria², Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Sénégal³, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yémen.

Ont voté contre :

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Chine, Cuba, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'),

¹ Par la suite, la délégation de l'Afrique du Sud a indiqué qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir.

² Par la suite, la délégation du Nigéria a indiqué qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir.

³ Par la suite, la délégation du Sénégal a indiqué qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir.

Namibie, Nicaragua, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Algérie, Angola, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Égypte, Émirats arabes unis, Fidji, Ghana, Inde, Indonésie, Iraq, Jordanie, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Népal, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Singapour, Somalie, Suriname, Tchad, Togo, Tunisie, Viet Nam, Zambie.

15. Toujours à la 9^e séance, le représentant de la République islamique d'Iran a fait une déclaration et proposé oralement un amendement au projet de résolution [A/C.5/76/L.10](#), ayant pour objet l'insertion d'un nouveau paragraphe libellé comme suit :

Décide de ne pas approuver la transformation des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ayant trait à l'Iran ;

16. Toujours à la même séance, le représentant de la Slovénie (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de la Macédoine du Nord et du Monténégro, ainsi que de la Géorgie, de Monaco, de la République de Moldova et de l'Ukraine) a demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant de la République islamique d'Iran et, avant le vote, a fait une déclaration pour expliquer son vote.

17. Toujours à la 9^e séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement proposé pour le projet de résolution [A/C.5/76/L.10](#) par 70 voix contre 16, avec 64 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Namibie, Nicaragua, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Maldives, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Myanmar, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Timor-Leste, Ukraine, Uruguay, Yémen.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Colombie, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Fidji, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Népal,

Nigéria, Oman, Paraguay, Qatar, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Singapour, Somalie, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Viet Nam, Zambie.

18. Toujours à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/76/L.10](#) tel qu'amendé oralement (voir par. 60 ci-après, projet de résolution I), par 159 voix contre zéro, avec 8 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre :

Néant.

Se sont abstenus :

Bosnie-Herzégovine⁴, Burundi, Iran (République islamique d'), Madagascar, Namibie, République arabe syrienne, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée.

19. Après l'adoption du projet de résolution tel que modifié oralement, des déclarations ont été faites par les représentants de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie, de Cuba, de la République arabe syrienne, de la Chine, du Bélarus, du Nicaragua, de la République bolivarienne du Venezuela et de l'État plurinational de Bolivie, qui ont indiqué qu'ils ne souscrivaient pas à l'amendement concernant le chapitre 8 (Affaires juridiques) apporté oralement au projet de résolution et faisaient part de leur préoccupation quant au rejet de l'amendement oral proposé par la République islamique d'Iran ; et par la représentante d'Israël qui a dit se dissocier du projet de résolution en ce qu'il avait trait aux recommandations du

⁴ Par la suite, la délégation de Bosnie-Herzégovine a indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter pour.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et parce qu'il y était souscrit au rapport du Secrétaire général sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

20. Après l'adoption du projet de résolution, le Président de la Commission a fait une déclaration. Le représentant de l'Iraq a également fait une déclaration au nom du coordonnateur du projet de résolution.

C. Projet de résolution [A/C.5/76/L.17](#)

21. À sa 9^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 » ([A/C.5/76/L.17](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par les représentants des pays suivants : Arménie, Australie, Bangladesh, Botswana, Brésil, Ghana, Iraq, République dominicaine et Suisse. Au cours de ses débats, elle a examiné les questions énoncées ci-après.

Rapport sur l'exécution du budget-programme de 2020

22. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session

23. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

Centre du commerce international

24. La Commission a examiné la question à ses 3^e et 9^e séances, tenues en présentiel les 13 octobre et 23 décembre.

Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

25. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021

26. La Commission a examiné la question à ses 6^e et 9^e séances, tenues en présentiel les 28 octobre et 23 décembre.

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

27. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

28. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

29. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions ordinaires et à ses trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions extraordinaires

30. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

31. À la même séance, la représentante d'Israël a fait une déclaration et proposé oralement un amendement à la section IX du projet de résolution [A/C.5/76/L.17](#), intitulée « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions ordinaires et à ses trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions extraordinaires ». Des consultations au sujet de cette section avaient été coordonnées par la représentante de la République dominicaine. L'amendement consistait à insérer un nouveau paragraphe libellé comme suit :

Décide de ne pas approuver les ressources liées à la résolution [S-30/1](#) ;

32. À la même séance également, les représentants de la Guinée (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Arabie saoudite (au nom de l'Organisation de la coopération islamique) et de la Jordanie ont demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant d'Israël et, avant le vote, ont fait des déclarations pour expliquer leur vote.

33. Toujours à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section IX du projet de résolution [A/C.5/76/L.17](#), par 125 voix contre 8, avec 34 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

États-Unis d'Amérique, Hongrie, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Ont voté contre :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie,

Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

Se sont abstenus :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Colombie, Croatie, Équateur, Fidji, Guatemala, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Italie, Lituanie, Macédoine du Nord, Madagascar, Monténégro, Pays-Bas, République centrafricaine, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Tonga, Ukraine, Uruguay, Zambie.

34. Après le vote, les représentants de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et de l'Albanie ont fait des déclarations pour expliquer leur vote.

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

35. La Commission a examiné la question à ses 5^e et 9^e séances, tenues en présentiel les 22 octobre et 23 décembre.

36. À la 9^e séance, le 23 décembre, le représentant de Cuba a proposé oralement un amendement à la section X du projet de résolution [A/C.5/76/L.17](#), intitulée « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ». Les consultations au sujet de cette section avaient été coordonnées par la représentante de l'Australie. L'amendement consistait à insérer deux nouveaux alinéas et deux nouveaux paragraphes libellés comme suit :

Rappelant qu'elle ne s'est pas prononcée sur la notion de la responsabilité de protéger ni sur sa portée, ses incidences ou ses modalités d'application,

Notant que les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique I comprennent des descriptifs, des fonctions, une stratégie et des facteurs externes, des résultats, des mesures des résultats, des produits et d'autres informations concernant la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger,

Décide de supprimer les descriptifs, les fonctions, la stratégie et les facteurs externes, les résultats, les mesures des résultats, les produits et autres informations concernant la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et les descriptifs s'y rapportant pour le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide (voir [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)) ;

Prie le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport ([A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#)) ;

37. À la même séance, les représentants de la Slovénie (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de l'Albanie, de la Macédoine du Nord et du Monténégro, ainsi que de la Géorgie, de Monaco, de la République de Moldova et de l'Ukraine) et du Canada ont demandé un vote enregistré sur l'amendement proposé oralement par le représentant de Cuba et, avant le vote, ont fait des déclarations pour expliquer leur vote.

38. Également avant le vote, les représentants du Nicaragua, de la République islamique d'Iran, de la République populaire démocratique de Corée, de la République bolivarienne du Venezuela, du Bélarus, de la République arabe syrienne et de l'État plurinational de Bolivie ont fait des déclarations pour expliquer leur vote.

39. Toujours à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section X du projet de résolution [A/C.5/76/L.17](#), par 82 voix contre 22, avec 54 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Cambodge, Cameroun, Chine, Comores, Congo, Cuba, Dominique, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Namibie, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

Ont voté contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Maldives, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Nauru, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Timor-Leste, Turquie, Ukraine, Uruguay.

Se sont abstenus :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Burundi, Émirats arabes unis, Fidji, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Népal, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Philippines, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Serbie, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen, Zambie.

40. On trouvera dans le tableau ci-après les montants approuvés par l'Assemblée générale au titre des missions politiques spéciales pour 2022.

Montants approuvés et autorisés au titre des missions politiques spéciales pour 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Bureau du (de la) Conseillère spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre	2 951,9
Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide	2 695,5
Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	475,9
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	338,0
Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	2 043,3
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	16 120,6

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	1 762,1
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	5 128,2
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	17 191,4
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	1 152,3
Total partiel (groupe thématique I)	49 859,2
Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes	
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 418,9
Groupe d'experts sur le Soudan	1 072,8
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	3 093,6
Groupe d'experts sur la Libye	1 431,2
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 163,5
Groupe d'experts sur le Yémen	2 301,9
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 253,5
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	5 868,4
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	667,8
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 391,1
Groupe d'experts sur le Mali	1 144,4
Groupe d'experts sur la Somalie	1 877,9
Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	3 136,8
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	11 266,1
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	24 448,4
Total partiel (groupe thématique II)	61 536,3
Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions	
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel	14 647,8
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	98 469,8
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 892,5
Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria	3 522,7
Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban	9 555,0
Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	8 522,7
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	69 236,3
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	60 239,6
Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda	42 280,3
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	21 828,2
Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	45 404,1
Total partiel (groupe thématique III)	376 599,0

Missions d'assistance des Nations Unies

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	97 635,1
--	----------

Total partiel (missions d'assistance)	97 635,1
--	-----------------

Total (A/C.5/76/L.17, sect. X, par. 4) (déduction faite des contributions du personnel)	585 629,6
--	------------------

Crédits correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) [résolution 75/294 de l'Assemblée générale, par. 7 c)]	1 820,2
--	---------

Total (A/C.5/76/L.17, sect. X, par. 4) (déduction faite des contributions du personnel)	587 449,8
--	------------------

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	107 636,8
---	-----------

Autorisation d'engagement de dépenses (A/C.5/76/L.17, sect. X, par. 5) (déduction faite des contributions du personnel)	107 636,8
--	------------------

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	6 528,1
---	---------

Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	10 890,0
--	----------

Crédits supplémentaires (A/C.5/76/L.17, sect. X, par. 6) (déduction faite des contributions du personnel)	17 418,1
--	-----------------

Total des ressources approuvées et autorisées au titre du chapitre 3	712 504,7
---	------------------

Contributions du personnel relatives aux crédits supplémentaires ouverts pour la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (A/C.5/76/L.17, sect. X, par. 7)	861,3
---	--------------

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

41. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

42. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

43. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue le 23 décembre.

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021

44. La Commission a examiné la question à ses 8^e et 9^e séances, tenues en présentiel les 16 novembre et 23 décembre.

État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

45. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

46. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

Demande de subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban

47. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

48. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

49. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

50. La Commission a examiné la question à sa 9^e séance, tenue en présentiel le 23 décembre.

51. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/76/L.17](#) (voir par. 60 ci-après, projet de résolution II).

52. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par la représentante d'Israël, qui a indiqué qu'elle souhaitait se dissocier de la section IX du projet de résolution, qui traitait du financement relatif à la création d'une commission d'enquête en application de la résolution [S-30/1](#) du Conseil des droits de l'homme ; le représentant du Canada ; la représentante de Sri Lanka, qui a dit souhaiter se dissocier de la section IX du projet de résolution parce qu'elle portait sur le financement des activités prévues par le Conseil dans sa résolution [46/1](#) ; le représentant de la République arabe syrienne, qui a dit souhaiter se dissocier de la section IX du projet de résolution parce qu'elle portait sur le financement des activités prévues par le Conseil dans sa résolution [46/22](#) ; le représentant du Bélarus, qui a dit souhaiter se dissocier de la section IX du projet de résolution parce qu'elle portait sur le financement des activités prévues par le Conseil dans ses résolutions [46/20](#) et [47/19](#) ; le représentant de la République islamique d'Iran, qui a dit souhaiter se dissocier de la section IX du projet de résolution parce qu'elle portait sur le financement des activités prévues par le Conseil dans sa résolution [46/18](#).

D. Projet de résolution [A/C.5/76/L.18](#)

53. À sa 9^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Budget-programme de 2022 » ([A/C.5/76/L.18](#)).

54. Avant l'adoption du projet de résolution, la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a rendu compte des modifications d'ordre technique à apporter au projet de budget-programme pour 2022 du fait des décisions prises par la Commission.

55. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/76/L.18](#) sans le mettre aux voix (voir par. 60 ci-après, projet de résolution III).

E. Projet de résolution [A/C.5/76/L.19](#)

56. À sa 9^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2022 » ([A/C.5/76/L.19](#)).

57. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/76/L.19](#) sans le mettre aux voix (voir par. 60 ci-après, projet de résolution IV).

F. Projet de résolution [A/C.5/76/L.20](#)

58. À sa 9^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Fonds de roulement pour 2022 » ([A/C.5/76/L.20](#)).

59. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/76/L.20](#) sans le mettre aux voix (voir par. 60 ci-après, projet de résolution V).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

60. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Projet de résolution I

Questions relatives au projet de budget-programme pour 2022

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions [41/213](#) du 19 décembre 1986 et [42/211](#) du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution [45/248](#) B du 21 décembre 1990, ses résolutions [55/231](#) du 23 décembre 2000, [56/253](#) du 24 décembre 2001, [58/269](#) et [58/270](#) du 23 décembre 2003, la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004 et ses résolutions [60/283](#) du 7 juillet 2006, [61/263](#) du 4 avril 2007, [62/236](#) du 22 décembre 2007, [63/262](#) du 24 décembre 2008, [64/243](#) du 24 décembre 2009, [65/259](#) du 24 décembre 2010, [66/246](#) du 24 décembre 2011, [68/246](#) du 27 décembre 2013, [70/247](#) du 23 décembre 2015, [71/272](#) A du 23 décembre 2016, [72/261](#) et [72/266](#) A du 24 décembre 2017, [72/266](#) B du 5 juillet 2018, [73/281](#) du 22 décembre 2018, [74/262](#) du 27 décembre 2019, [75/252](#) et [75/253](#) A du 31 décembre 2020, [75/253](#) B du 16 avril 2021 et [75/253](#) C du 30 juin 2021,

Réaffirmant également, pour ce qui est de l'examen du projet de budget-programme, les mandats respectifs du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

Réaffirmant qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les tableaux d'effectifs et les ressources financières, ainsi que les politiques suivies en matière de ressources humaines,

Constatant avec une profonde préoccupation que le non-paiement des contributions statutaires nuit au bon fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et à sa capacité d'exécuter ses mandats et programmes,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour 2022¹, le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget-programme pour 2022² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

Ayant également examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne intitulé « Appui en personnel fourni au système des organes conventionnels par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : audit des activités, de la performance et des résultats »⁴,

Ayant examiné en outre les notes dans lesquelles le Secrétaire général a appelé l'attention sur les rapports du Corps commun d'inspection intitulés « Le partage des locaux dans le système des Nations Unies : pratiques actuelles et perspectives »⁵ et « Les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies : préparer leur arrivée »⁶, ainsi que les notes dans lesquelles le Secrétaire général a transmis ses

¹ [A/76/6 \(Introduction\)](#), chapitres 1 à 36, chapitres 1 à 3 des recettes et rectificatifs.

² [A/76/81](#).

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-seizième session, Supplément n° 7 et rectificatif (A/76/7 et A/76/7/Corr.1)*.

⁴ [A/76/197](#).

⁵ [A/75/730](#).

⁶ [A/76/325](#).

observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur ces rapports⁷,

1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et que c'est à celle-ci qu'il revient d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et toutes les activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et que les politiques soient dûment appliquées ;

2. *Réaffirme* l'article 153 de son règlement intérieur ;

3. *Réaffirme également* le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁸ ;

4. *Réaffirme en outre* les procédures et principes budgétaires arrêtés dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#) ;

5. *Réaffirme* le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies⁹ ;

6. *Réaffirme également* sa résolution 76/___ du _____ 2021 ;

7. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;

8. *Souligne* l'importance du financement, qui constitue le fondement essentiel de la gouvernance de l'Organisation des Nations Unies ;

9. *Rappelle* le paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire en sorte que les programmes et activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience ;

10. *Souligne* qu'il importe de mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹⁰ et prend note avec satisfaction des efforts que déploie le Secrétaire général pour que des ressources suffisantes, durables et prévisibles soient allouées au développement, l'objectif étant de ne laisser personne de côté ;

11. *Souligne également* qu'il importe de promouvoir le développement durable aux niveaux mondial et régional d'une manière équilibrée et intégrée pour surmonter les difficultés actuelles et accélérer le relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et espère que le Secrétariat et les autres organismes des Nations Unies continueront de soutenir les efforts déployés par les États Membres à cet égard ;

12. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte, dans le prochain rapport sur l'exécution du budget, des conséquences de la COVID-19 pour le budget-programme de 2021, en exposant en détail les écarts budgétaires enregistrés et le réaménagement des modalités de travail, et de tenir compte des enseignements à tirer pour les méthodes de travail du Secrétariat, sans préjudice des travaux des organes intergouvernementaux, dans le prochain projet de budget-programme ;

⁷ [A/75/730/Add.1](#) et [A/76/325/Add.1](#).

⁸ [ST/SGB/2018/3](#).

⁹ [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

¹⁰ Résolution [70/1](#).

13. *Engage instamment* tous les États Membres à s'acquitter dans les temps, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies ;

14. *Encourage* le Secrétaire général à n'épargner aucun effort pour faciliter le paiement par les États Membres de leurs contributions ;

15. *Rappelle* que des ressources suffisantes doivent être allouées pour permettre une exécution efficace et efficiente des mandats ;

16. *Note* que les réformes structurelles devraient contribuer à accroître l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des programmes et activités prescrits sans nuire à leur mise en œuvre intégrale et prie le Secrétaire général de donner des résultats et des exemples en la matière dans son prochain projet de budget ;

17. *Encourage* le Secrétaire général à communiquer en ligne et dans les documents complémentaires encore plus d'informations relatives au budget ;

18. *Prend note* du volume accru de la documentation qui constitue le projet de budget-programme, et note avec satisfaction que le Secrétaire général continue de s'attacher à améliorer la qualité, la clarté et la facilité d'utilisation du projet de budget-programme en concertation avec les États Membres, tout en préservant les informations dont les États Membres pourraient avoir besoin ;

19. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour établir des hypothèses budgétaires plus réalistes et des estimations plus précises des ressources nécessaires en les adaptant plus rapidement à l'évolution des mandats et à l'exécution effective des programmes de sorte que l'accent soit davantage mis sur les résultats et sur l'exécution des mandats ;

20. *Souligne* que la budgétisation axée sur les résultats et la gestion axée sur les résultats sont deux outils de gestion complémentaires et qu'une meilleure application de la budgétisation axée sur les résultats permet à la fois d'améliorer la gestion et de faire mieux respecter le principe de responsabilité au Secrétariat, et engage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en ce sens ;

21. *Souligne* qu'il importe de disposer d'informations détaillées sur l'exécution du budget pour bien gérer le plan-programme et le budget-programme et prie le Secrétaire général de lier clairement les ressources inscrites au budget à des résultats concrets ;

22. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer les prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction, à titre indicatif et pour information uniquement, dans les principaux montants indiqués dans l'introduction des prochains projets de budget-programme ;

23. *Réaffirme* que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies est d'une importance primordiale, souligne que la pandémie de COVID-19 a mis à l'épreuve le principe de l'égalité de traitement des six langues officielles, et demande au Secrétaire général de proposer, dans le prochain projet de budget-programme, des mesures concrètes visant à promouvoir le multilinguisme ;

24. *Rappelle* le paragraphe 24 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer à améliorer la méthode d'établissement des dépenses communes de personnel et d'accroître la précision des prévisions y relatives ;

25. *Prie* le Secrétaire général de continuer à renforcer la procédure de contrôle interne concernant la planification des programmes, l'établissement du budget, l'exécution, le contrôle de l'exécution et l'établissement de rapports ;

26. *Décide* qu'aux fins des calculs budgétaires pour 2022, un taux de vacance de 10 pour cent sera utilisé pour les administrateurs et un taux de vacance de 9,2 pour cent sera utilisé pour les agents des services généraux ;

27. *Note* avec préoccupation que le taux de vacance par catégorie de personnel appliqué uniformément pour tous les chapitres du budget est excessif et peut avoir une incidence sur l'exécution des mandats et prie le Secrétaire général de ramener le taux de vacance effectif au taux de vacance approuvé avant d'appliquer un seul et même taux à tous les chapitres ;

28. *Prie* le Secrétaire général de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, en justifiant clairement leur utilité, soit leur suppression ;

29. *Décide* que le tableau d'effectifs de 2022 sera celui qui figure dans l'annexe de la présente résolution ;

30. *Décide* de réduire de 10 pour cent le montant des ressources affectées aux consultants ;

31. *Décide également* de réduire de 5 pour cent le montant des ressources affectées aux voyages du personnel ;

32. *Prend note* du paragraphe 70 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas réduire d'un million de dollars des États-Unis le montant demandé au titre de l'informatique et des communications ;

33. *Rappelle* le paragraphe 73 du rapport du Comité consultatif et décide de réduire encore de 5 pour cent le montant des ressources proposées au titre des fournitures et accessoires ;

34. *Décide* de réduire de 0,1 pour cent les ressources affectées aux frais généraux de fonctionnement ;

35. *Souligne* que tous les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires doivent être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire ;

Titre I

Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier

Politiques, direction et coordination d'ensemble

36. *Prend note* du paragraphe I.15 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de déterminer s'il y a lieu de reclasser les trois postes, en étroite consultation avec le Comité consultatif, et d'en rendre compte dans le prochain projet de budget ;

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

37. *Rappelle* le paragraphe 8 de sa résolution [75/252](#), accueille avec satisfaction l'augmentation de la productivité globale des services de traduction dans tous les centres de conférence et les efforts que le personnel linguistique a accomplis pour satisfaire aux normes de production révisées et, à cet égard, prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'une formation et un appui technique adéquats soient fournis afin d'assurer l'égalité de traitement de toutes les langues officielles ;

38. *Décide* de créer un poste d'interprète russe (P-3) à New York ;

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

39. *Prend note* des réformes actuellement menées par l'Organisation des Nations Unies et prie le Secrétaire général de renforcer la coordination et la collaboration entre l'Organisation et les entités régionales et sous-régionales dans le but ultime de mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

40. *Considère* que, dans l'exercice de leur mandat, les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux national, sous-régional, régional et international, selon le cas ;

41. *Souligne de nouveau* qu'il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions et prie le Secrétaire général de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de ses résolutions et de celles du Conseil de sécurité pour améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions des Nations Unies ;

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 8
Affaires juridiques

42. *Prend note* des paragraphes III.60, III.61 et III.62 du rapport du Comité consultatif ;

43. *Décide* d'inscrire un montant de 17 159 700 dollars, avant actualisation des coûts, au chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget ordinaire de 2022 pour le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

44. *Prend note* du paragraphe IV.5 du rapport du Comité consultatif et décide d'approuver le reclassement du poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes relatifs aux affaires forestières (P-5), qui deviendra un poste de directeur(trice) adjoint(e) des affaires forestières (D-1) ;

45. *Décide* de reclasser de P-4 à P-5 le poste du Groupe chargé du Programme sur le vieillissement et de créer un poste de classe P-3 dans le même groupe ;

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

46. *Prend note* du paragraphe IV.24 du rapport du Comité consultatif et décide de créer un poste d'analyste de données (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) au Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ;

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

47. *Rappelle* que le développement de l'Afrique est de longue date une priorité de l'Organisation des Nations Unies et réaffirme sa volonté de répondre aux besoins uniques de ce continent ;

48. *Décide* de créer un poste d'analyste de données (P-3) au titre du sous-programme 1 (Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) ;

Chapitre 12

Commerce et développement

49. *Se félicite* de l'adoption du Pacte de Bridgetown à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue le 7 octobre 2021, note que, le texte ayant été adopté récemment, aucun crédit n'est prévu pour l'exécution des mandats correspondants dans le projet de budget-programme pour 2022 et prie donc le Secrétaire général de faire figurer dans le prochain projet de budget-programme des propositions relatives à l'application du Pacte ;

Chapitre 15

Établissements humains

50. *Prend note* du paragraphe IV.124 du rapport du Comité consultatif ;

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 18

Développement économique et social en Afrique

51. *Prend note* du paragraphe V.3 du rapport du Comité consultatif, décide de ne pas supprimer les deux postes (P-3 et P-4) au titre de la composante Appui au programme à la Commission économique pour l'Afrique et prie le Secrétaire général d'accélérer et de mener à terme le processus de recrutement ;

Chapitre 20

Développement économique en Europe

52. *Approuve* la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes ;

Titre VI

Droits humains et affaires humanitaires

Chapitre 24

Droits humains

53. *Prend note* du paragraphe VI.20 du rapport du Comité consultatif ;

Chapitre 26

Réfugiés de Palestine

54. *Engage* l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à renforcer davantage ses mécanismes de gouvernance et de contrôle internes pour faire en sorte que sa direction exécute son mandat dans le respect des principes de transparence et de responsabilité, tout en préservant la souplesse et la capacité d'intervention opérationnelle de l'Office, et à faire le point des progrès accomplis dans son prochain projet de budget ;

55. *Décide* d'approuver les crédits demandés au niveau du Secrétaire général ;

Chapitre 27

Aide humanitaire

56. *Prie* le Secrétaire général d'envisager de renforcer sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, selon qu'il convient, pour appuyer l'action humanitaire ;

Titre VII

Communication globale

Chapitre 28

Communication globale

57. *Encourage* le Secrétaire général à continuer d'étudier les moyens d'entretenir les contacts avec les organisations régionales et sous-régionales africaines pour faire mieux connaître le potentiel et les activités de l'Organisation des Nations Unies ;

58. *Décide* de supprimer un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) et un poste de classe P-3, vacants depuis plus de deux ans, au titre du sous-programme 1 (Services de communication stratégique) ;

Titre VIII

Services communs d'appui

Chapitre 29A

Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

59. *Prend note* du paragraphe VIII.17 du rapport du Comité consultatif et décide de réduire de 363 300 dollars le montant des ressources affectées aux services contractuels ;

Chapitre 29B

Département de l'appui opérationnel

60. *Décide* de supprimer un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) qui est vacant depuis plus de deux ans ;

Chapitre 29E
Administration (Genève)

61. *Prend note* du paragraphe VIII.83 c) du rapport du Comité consultatif et approuve la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes ;

Chapitre 29G
Administration (Nairobi)

62. *Prend note* du paragraphe VIII.140 du rapport du Comité consultatif ;

Titre IX
Contrôle interne

Chapitre 30
Contrôle interne

63. *Prend note* du paragraphe IX.8 du rapport du Comité consultatif et décide de créer un poste de directeur(trice) adjoint(e) (D-1) et un poste de spécialiste de l'évaluation (P-4) au titre du sous-programme 2 (Inspection et évaluation) ;

Titre XI
Dépenses d'équipement

Chapitre 33
**Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux
et gros travaux d'entretien**

64. *Décide* de réduire de 200 000 dollars les ressources destinées aux projets de transformation et d'amélioration des locaux et aux gros travaux d'entretien ;

65. *Prend note* du paragraphe XI.20 du rapport du Comité consultatif et décide de réduire de 5 pour cent le montant des ressources inscrites au chapitre 33 pour l'Office des Nations Unies à Genève ;

66. *Prend note également* du paragraphe XI.22 du rapport du Comité consultatif ;

67. *Prend note en outre* du paragraphe XI.23 du rapport du Comité consultatif ;

Titre XIII
Compte pour le développement

Chapitre 35
Compte pour le développement

68. *Décide* d'augmenter, à titre exceptionnel, le montant des crédits alloués pour 2022 au Compte pour développement de 1 million de dollars.

Annexe

Tableau d'effectifs de 2022

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes</i>
<i>Chapitres des dépenses</i>	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
Vice-Secrétaire générale	1
Secrétaires généraux adjoints	36
Sous-Secrétaires généraux	33
D-2	114
D-1	304
P-5	911
P-4	1 568
P-3	1 485
P-2/1	530
Total partiel	4 982
Agents des services généraux et des catégories apparentées	
1 ^{re} classe	272
Autres classes	2 279
Total partiel	2 551
Autres catégories de personnel	
Agents des services de sécurité	306
Agents locaux	1 901
Agents du Service mobile	106
Administrateurs recrutés sur le plan national	88
Agents des corps de métier	93
Total partiel	2 494
Total (chapitres des dépenses)	10 027
<i>Chapitre 3 des recettes</i>	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	
P-5	2
P-4	4
P-3	4
P-2/1	3
Total partiel	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées	
1 ^{re} classe	7
Autres classes	42
Total partiel	49

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes</i>
Autres catégories de personnel	
Agents des services de sécurité	2
Total partiel	2
Total (chapitre 3 des recettes)	64
Total	10 091

Projet de résolution II

Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022

L'Assemblée générale,

I

Rapport sur l'exécution du budget-programme de 2020

Rappelant ses résolutions [72/266](#) A du 24 décembre 2017 et [74/262](#), [74/263](#), [74/264](#) A à C et [74/265](#) du 27 décembre 2019,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de 2020¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
3. *Prend note* du montant définitif des dépenses de 2020, qui est de 3 015 940 300 dollars des États-Unis, et du montant effectif des recettes de 2020, qui s'élève à 285 880 000 dollars ;
4. *Approuve* l'inscription au crédit des États Membres d'un montant de 77 094 200 dollars, qui correspond à l'excédent net pour 2020 et viendra en déduction des contributions dont ils seront redevables en 2022 ;

II

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

Résolution [75/282](#) sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

3. *Prend note* des paragraphes 10, 11 et 28 a) i) du rapport du Comité consultatif ;

Décision 75/570 sur la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale

¹ [A/76/347](#).

² [A/76/7/Add.16](#).

³ [A/76/372](#).

⁴ [A/76/7/Add.18](#).

4. *Prend note* des paragraphes 15 et 16 du rapport du Comité consultatif ;

Résolution 75/291 sur le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies

5. *Prend note* du paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif ;

6. *Prend note également* du paragraphe 28 du rapport du Comité consultatif et décide d'ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 3 520 400 dollars, soit 2 436 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 149 800 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques), 841 700 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), 56 900 dollars au chapitre 24 (Droits humains), 30 300 dollars au chapitre 28 (Communication globale), 2 900 dollars au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) et 2 800 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour 2022, qui seront prélevés sur le fonds de réserve ;

7. *Ouvre* des crédits de 374 800 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022, compensés par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

III

Centre du commerce international

Rappelant sa résolution 76/___ du ___ décembre 2021 sur les questions relatives au projet de budget-programme pour 2022,

Approuve le montant de 20 174 900 dollars (c'est-à-dire la part de l'Organisation des Nations Unies équivalant à 50 pour cent de 37 263 000 francs suisses au taux de change de 0,9235 franc suisse pour 1 dollar) demandé au chapitre 13 (Centre du commerce international) du projet de budget-programme pour 2022 ;

IV

Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rappelant sa résolution 73/270 du 22 décembre 2018, la section XIV de sa résolution 74/263 et la section III de sa résolution 75/253 B du 16 avril 2021,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement kenyan pour l'appui constant qu'il apporte à l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec lui pour assurer la réussite du projet ;

⁵ A/76/400 et A/76/400/Corr.1.

⁶ A/76/7/Add.28.

4. *Rappelle* le paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif et constate qu'il est nécessaire de remédier, selon qu'il conviendra, à l'état et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

5. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

6. *Prie* le Secrétaire général de donner des informations plus précises sur les solutions possibles concernant le cahier des charges et le montant total maximum du projet et d'examiner les possibilités de construction et de rénovation venant s'ajouter à celles présentées dans son rapport, et de prévoir les mises à niveau de l'infrastructure informatique et d'autres infrastructures à l'échelle du complexe qu'il convient d'effectuer, et le prie également de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, des informations détaillées sur l'ensemble des options proposées et les prévisions de dépenses correspondantes ;

7. *Prie également* le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour éviter tout retard dans l'exécution des travaux et d'atténuer l'incidence que les retards peuvent avoir sur les coûts et les délais d'achèvement du projet ;

8. *Prend note* du paragraphe 70 du rapport du Comité consultatif ;

9. *Ouvre* des crédits d'un montant de 1 839 800 dollars pour l'exécution du projet en 2022, soit 925 200 dollars au chapitre 29G [Administration (Nairobi)] et 914 600 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2022, qui seront prélevés sur le fonds de réserve ;

V

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁸,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

Résolution 2021/18 sur le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

3. *Prie* le Secrétaire général d'inclure les ressources nécessaires au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti dans le projet de budget-programme ;

Résolution 2021/31 sur la suite donnée à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes

4. *Prend acte* de l'entrée en vigueur de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú), se félicite de cet accord, qui est le premier traité conclu sous les auspices de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et rappelle les

⁷ A/76/303.

⁸ A/76/7/Add.7.

paragrapes 3 et 4 de la résolution [2021/31](#) du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 2021 ;

5. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 454 300 dollars au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de budget-programme pour 2022, qui seront prélevés sur le fonds de réserve ;

6. *Ouvre également* des crédits d'un montant de 46 100 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme de 2022, compensés par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

VI

Proiciel de gestion intégré (Umoja)

Rappelant la section II de sa résolution [60/283](#) du 7 juillet 2006, la section II de sa résolution [63/262](#) du 24 décembre 2008, sa résolution [64/243](#) du 24 décembre 2009, la section II.A de sa résolution [65/259](#) du 24 décembre 2010, sa résolution [66/246](#) du 24 décembre 2011, la section III de sa résolution [66/263](#) du 21 juin 2012, la section III de sa résolution [67/246](#) du 24 décembre 2012, sa résolution [68/246](#) du 27 décembre 2013, les sections IV et VI de sa résolution [69/274 A](#) du 2 avril 2015, la section XVII de sa résolution [70/248 A](#) du 23 décembre 2015, la section XIV de sa résolution [71/272 A](#) du 23 décembre 2016, la section XXI de sa résolution [72/262 A](#) du 24 décembre 2017, la section XVII de sa résolution [73/279 A](#) du 22 décembre 2018, la section XVII de sa résolution [74/263](#) et la section V de sa résolution [75/253 A](#) du 31 décembre 2020,

Ayant examiné le dernier rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré⁹, la note du Secrétaire général transmettant le dixième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré des Nations Unies¹⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹¹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général et de la note du Secrétaire général ;

2. *Prend également acte* des observations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport et approuve les recommandations qui y figurent ;

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

4. *Approuve* les ressources dont la Division du progiciel de gestion intégré a besoin en 2022, soit 24 517 800 dollars ;

5. *Approuve également* les ressources demandées pour 2022 au titre des activités d'appui aux clients, soit 3 219 200 dollars ;

6. *Approuve en outre* un montant de 3 677 700 dollars au titre de la composante 1 (Proiciel de gestion intégré) du sous-programme 1 du chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité), correspondant à la part imputée au budget ordinaire du coût de la Division pour 2022 ;

⁹ [A/76/386](#).

¹⁰ [A/76/131](#).

¹¹ [A/76/7/Add.20](#).

7. Révise le montant demandé au chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) du projet de budget-programme pour 2022 en le réduisant de 322 300 dollars ;

8. Approuve, au titre du projet de budget-programme pour 2022, les montants de 43 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), de 136 600 dollars au chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) et de 303 300 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel), correspondant à la part des coûts des activités d'appui qui sera imputée sur le budget ordinaire pour 2022 ;

9. Note que des montants de 15 201 000 dollars pour la Division du progiciel de gestion intégré et de 1 995 900 dollars pour les activités d'appui seront prévus dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

10. Note également que des montants de 5 639 100 dollars pour la Division du progiciel de gestion intégré et de 740 400 dollars pour les activités d'appui seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires en 2022 ;

VII

Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok

Rappelant la section XII de sa résolution [70/248 A](#), la section IV de sa résolution [71/272 A](#), la section XIII de sa résolution [72/262 A](#), la section VII de sa résolution [73/279 A](#), la section XII de sa résolution [74/263](#) et la section XII de sa résolution [75/253 A](#),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹² et le rapport correspondant du Comité consultatif¹³,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général ;
2. Souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. Remercie l'État thaïlandais, pays hôte, des efforts qu'il continue de faire pour appuyer et faciliter les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en particulier pour mettre les connaissances et les savoir-faire disponibles localement au service de l'exécution du projet ;
4. Salue les mesures visant à faciliter la coopération avec le pays hôte et engage la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à continuer de coopérer avec le pays hôte ;
5. Prie de nouveau le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
6. Insiste sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place

¹² [A/76/313](#).

¹³ [A/76/7/Add.8](#).

centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

7. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

8. *Prie* le Secrétaire général de continuer à tenir compte des enseignements et des pratiques optimales tirés de projets de construction et de rénovation antérieurs et, en particulier, à mettre à profit l'expérience et le savoir-faire acquis lors de l'exécution d'autres grands projets d'équipement, de sorte que les objectifs du projet soient atteints sans dépassement du budget et dans les délais prévus, et le prie également de faire le point sur les mesures envisagées et appliquées à cet égard dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

9. *Rappelle* le paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de gérer activement et d'atténuer tous les risques afférents au projet, de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution du projet dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés et de faire figurer dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet des informations actualisées sur la gestion des risques et les mesures d'atténuation qui auront été prises ;

10. *Accueille favorablement* les mesures prises par le Secrétaire général pour que le bâtiment de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique soit conforme aux normes de construction et aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées et prie le Secrétaire général de faire le point des progrès accomplis dans son prochain rapport ;

11. *Rappelle* les paragraphes 7, 11, 17 et 25 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'harmoniser la présentation des rapports sur l'état d'avancement des projets de construction de l'Organisation des Nations Unies, notamment en y faisant figurer un tableau actualisé des effectifs chargés de la gestion du projet, une comparaison des cinq principaux risques liés au projet et le calendrier du projet sous forme de diagramme de Gantt et de tableau, selon qu'il conviendra ;

12. *Encourage* le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour veiller à ce qu'il soit fait appel, tout au long de l'exécution du projet, à des matériaux d'origine et de fabrication locales ainsi qu'à la main-d'œuvre et au savoir-faire disponibles localement ;

13. *Ouvre* des crédits de 6 965 200 dollars pour l'exécution du projet en 2022, soit 940 900 dollars au chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 6 024 300 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2022, qui seront prélevés sur le fonds de réserve ;

VIII

État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rappelant la section III de sa résolution [65/259](#), la section VII de sa résolution [66/247](#) du 24 décembre 2011, la section III de sa résolution [68/247](#) A du 27 décembre 2013, la section V de sa résolution [69/262](#) du 29 décembre 2014, la section IX de sa résolution [70/248](#) A, la section V de sa résolution [71/272](#) A, la section XII de sa résolution [72/262](#) A, la section VIII de sa résolution [73/279](#) A, la section X de sa résolution [74/263](#) et la section X de sa résolution [75/253](#) A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁵,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Remercie* l'État éthiopien, pays hôte, du concours constant qu'il apporte au projet, et encourage le Secrétaire général à continuer de collaborer avec lui, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement, en particulier en rendant le complexe et les espaces publics situés à proximité plus écologiques ;
4. *Accueille avec satisfaction* la contribution du Gouvernement malien et l'annonce de contribution faite par le Gouvernement suisse, rappelle le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif et prie de nouveau le Secrétaire général de continuer de s'employer à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres, dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui donner des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
5. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;
6. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience, et encourage le Secrétaire général à continuer de collaborer avec le Comité des parties prenantes, le Conseil consultatif et le pays hôte pour améliorer la coordination de l'exécution du projet ;
7. *Souligne également* que le Bureau des services de contrôle interne doit continuer d'exercer son contrôle sur la rénovation de l'Africa Hall, selon qu'il convient, et de rendre compte de ses principales constatations ;
8. *Rappelle* le paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de pourvoir rapidement les postes vacants ;
9. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de faire le point sur la gestion des principaux risques et sur les mesures d'atténuation prises en conséquence, en vue de respecter le calendrier qui a été approuvé pour le projet, d'éviter les dépassements de coûts et de faire en sorte que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés, et lui demande de lui présenter des informations actualisées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
10. *Rappelle* les paragraphes 11 et 16 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'harmoniser la présentation des rapports sur l'état d'avancement des projets de construction de l'Organisation des Nations Unies, notamment en y faisant figurer un tableau actualisé des effectifs chargés de la gestion du projet, une comparaison des cinq principaux risques liés au projet et le calendrier du projet sous forme de diagramme de Gantt et de tableau, selon qu'il conviendra ;

¹⁴ A/76/308.

¹⁵ A/76/7/Add.13.

11. *Prie* le Secrétaire général de mener rapidement à bien le recrutement du maître d'œuvre qui sera chargé des principaux travaux de rénovation et de continuer à réfléchir aux solutions qui s'offrent pour achever les travaux de rénovation dans le respect du nouveau calendrier établi pour le projet ;

12. *Rappelle* le paragraphe 19 du rapport du Comité consultatif et encourage le Secrétaire général à continuer de faire appel, selon qu'il convient, au savoir, aux matériaux, aux technologies et aux moyens locaux aux fins de l'exécution des projets de construction et de rénovation à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ;

13. *Se félicite une nouvelle fois* que le Secrétaire général demeure résolu à veiller à ce que l'authenticité historique et architecturale de l'Africa Hall soit préservée et le prie de nouveau de redoubler d'efforts pour obtenir le concours des principales parties prenantes en ce qui concerne l'objectif de préservation du patrimoine, mieux faire connaître dans le monde l'importance historique de l'Africa Hall et la place qu'il occupe dans le patrimoine africain, et cultiver des partenariats avec les institutions universitaires et les instituts de recherche régionaux et internationaux, notamment les universités et musées, spécialisés dans l'histoire et la culture de l'Afrique ;

14. *Rappelle* le paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général d'établir l'état de référence de la consommation d'énergie et de présenter, dans son prochain rapport, une mise à jour détaillée, notamment sur les économies qui en résulteront, et le prie également de veiller à ce que les meilleures pratiques, les connaissances et les enseignements applicables acquis dans le cadre d'autres projets de construction de l'Organisation des Nations Unies soient communiqués en vue de leur éventuelle application à la Commission économique pour l'Afrique ;

15. *Accueille favorablement* les mesures prises par le Secrétaire général pour que l'Africa Hall et le centre des visiteurs soient conformes aux normes et aux codes de construction ainsi qu'aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées ;

16. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, un rapport sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall ;

IX

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions ordinaires, et à ses trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions extraordinaires

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif¹⁷,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Approuve* la création, avec effet au 1^{er} janvier 2022, de 29 postes au titre du chapitre 24 (Droits humains) du projet de budget-programme pour 2022, qui serviront à faciliter la mise en œuvre des activités prescrites par le Conseil dans ses

¹⁶ A/76/524.

¹⁷ A/76/7/Add.30.

résolutions [47/21](#) du 13 juillet 2021¹⁸, [48/14](#) du 8 octobre 2021¹⁹ et [S-30/1](#) du 27 mai 2021²⁰ ;

4. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 27 180 000 dollars, soit 3 259 700 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 23 874 500 dollars au chapitre 24 (Droits humains) et 45 800 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour 2022 ;

5. *Ouvre également* des crédits de 2 491 900 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022, compensés par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

X

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité²¹ et les rapports correspondants du Comité consultatif²²,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans ses rapports ;
3. *Décide* de ne pas créer un nouveau lieu d'affectation à Genève pour la Mission d'appui des Nations Unies en Libye ;
4. *Approuve* un budget d'un montant global de 585 629 600 dollars pour les 37 missions politiques spéciales autorisées par elle ou par le Conseil de sécurité, et un montant de 1 820 200 dollars pour la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) à financer par les missions politiques spéciales pour 2022, ces 587 449 800 dollars ayant été inscrits au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2022 ;
5. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 107 636 800 dollars au titre de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2022, étant entendu que ce montant sera mis en recouvrement, et le prie de présenter pour la Mission un projet de budget révisé pour 2022 tenant compte des décisions que le Conseil de sécurité pourrait être amené à prendre conformément aux procédures établies ;
6. *Ouvre*, au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2022, des crédits supplémentaires d'un montant de 17 418 100 dollars pour la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, conformément aux

¹⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-seizième session, Supplément n° 53 (A/76/53)*, chap. VII, sect. A.

¹⁹ Ibid., *Supplément n° 53A (A/76/53/Add.1)*, chap. IV, sect. A.

²⁰ Ibid., *Supplément n° 53 (A/76/53)*, chap. VI.

²¹ [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#), [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.3](#), [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.4](#), [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.5](#), [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#) et [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.7](#).

²² [A/76/7/Add.1](#), [A/76/7/Add.2](#), [A/76/7/Add.3](#), [A/76/7/Add.4](#), [A/76/7/Add.5](#), [A/76/7/Add.6](#) et [A/76/7/Add.19](#).

procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986 ;

7. *Ouvre également* des crédits de 861 300 dollars pour la portion correspondante des contributions du personnel au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022, compensés par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

XI

Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

Rappelant sa résolution 58/284 du 8 avril 2004, la section VII de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, la section II de sa résolution 59/294 du 22 juin 2005, la section XII de sa résolution 65/259, la section IX de sa résolution 66/247, la section I de sa résolution 67/246, la section VII de sa résolution 70/248 A, la section III de sa résolution 71/272 A, la section VIII de sa résolution 72/262 A, la section III de sa résolution 73/279 A, la section VI de sa résolution 74/263 et la section XVI de sa résolution 75/253 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone²³ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ;
4. *Accueille favorablement* l'aide en nature fournie sous diverses formes par le Gouvernement sierra-léonais au Tribunal spécial résiduel, notamment sous forme de locaux à usage de bureaux mis gracieusement à la disposition du Tribunal ;
5. *Accueille également favorablement* le concours apporté par plusieurs pays, qui prend la forme de contributions volontaires, d'un audit annuel du Tribunal spécial résiduel auquel il est procédé à titre gracieux, d'une aide fournie gratuitement pour l'exécution des peines, de la réinstallation de témoins, de l'hébergement des archives du Tribunal et de l'accueil d'activités de collecte de fonds ;
6. *Souligne* que la subvention prélevée sur le budget ordinaire est un mécanisme de financement permettant de pallier l'insuffisance des contributions volontaires et encourage tous les États Membres à apporter leur concours au Tribunal spécial résiduel ;
7. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer à obtenir des contributions volontaires, notamment en trouvant de nouveaux donateurs et en tenant des consultations régulières avec les principales parties prenantes, de mettre en œuvre des stratégies novatrices de collecte de fonds et de lui rendre compte de la question durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session ;
8. *Apprécie* les efforts faits par le Tribunal spécial résiduel pour prendre des mesures d'efficacité, encourage le Tribunal à continuer de s'employer à définir d'autres mesures d'efficacité et d'économie à mettre en place au vu des problèmes de

²³ A/76/329.

²⁴ A/76/7/Add.9.

financement persistants auxquels il doit faire face, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet dans son prochain rapport ;

9. *Se félicite* de l'action menée par le Tribunal spécial résiduel pour numériser les dossiers judiciaires, note que cette opération n'a pas encore été complètement menée à bien et encourage le Tribunal à poursuivre ses efforts pour achever, dans la limite des ressources existantes, la numérisation de toutes les archives ;

10. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses ne dépassant pas 2 773 300 dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement du Tribunal spécial résiduel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et le prie de rendre compte des dépenses relevant de cette autorisation d'engagement dans son prochain rapport ;

XII

Demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Rappelant la section I de sa résolution 68/247 B du 9 avril 2014, la section I de sa résolution 69/274 A, la section IV de sa résolution 70/248 A, la section II de sa résolution 71/272 A, la section IX de sa résolution 72/262 A, la section IV de sa résolution 73/279 A, la section V de sa résolution 74/263 et la section XX de sa résolution 75/253 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens²⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif²⁶,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Réaffirme* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ;
4. *Note avec satisfaction* que l'État cambodgien, pays hôte, continue d'apporter son concours aux Chambres extraordinaires ;
5. *Encourage* les Chambres extraordinaires à continuer de prendre des mesures appropriées pour faire des économies et réaliser des gains d'efficacité, et à s'acquitter de leur mandat judiciaire de manière transparente, responsable et économique et sans tarder, afin que la phase résiduelle puisse commencer en temps voulu ;
6. *Rappelle* le paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif et réaffirme que les dépenses de la composante internationale des Chambres extraordinaires doivent être financées par des contributions volontaires, continue d'encourager tous les États Membres à fournir de nouvelles contributions volontaires à l'appui des Chambres extraordinaires et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à lever des fonds, notamment en trouvant de nouveaux donateurs ;
7. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer des informations détaillées sur les dépenses finales et le solde inutilisé, ainsi que sur la restitution de ce reliquat aux

²⁵ A/76/331.

²⁶ A/76/7/Add.12.

États Membres, dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2021, qui lui sera présenté durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session ;

8. *Rappelle* le paragraphe 26 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'étudier s'il serait possible qu'une seule entité du Secrétariat supervise les interactions opérationnelles, budgétaires et financières avec l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges et de présenter des solutions à cet effet, sur la base des enseignements tirés de regroupements de fonctions similaires ;

9. *Rappelle* les paragraphes 32, 33 et 35 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de procéder à un examen des modifications qu'il est proposé d'apporter aux conditions d'emploi des juges internationaux et de la co-procureure, en accordant une attention particulière aux conclusions et recommandations du Comité consultatif, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport ;

10. *Autorise* le Secrétaire général, à titre exceptionnel, à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 7 millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 afin de permettre à celles-ci de s'acquitter de leur mandat judiciaire, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte dans son prochain rapport des dépenses relevant de cette autorisation d'engagement ;

XIII

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rappelant sa résolution 70/238 A du 23 décembre 2015, la section VIII de sa résolution 74/263 et sa résolution 75/246 du 31 décembre 2020,

Ayant examiné les rapports du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les travaux de sa soixante-huitième session extraordinaire²⁷ et sur les travaux de sa soixante-neuvième session et les dépenses d'administration de la Caisse²⁸, le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies²⁹, le rapport financier et les états financiers audités pour l'année terminée le 31 décembre 2020 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la Caisse³⁰ et les recommandations qu'il contient, le rapport de l'Administratrice des pensions et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2020³¹ et les rapports correspondants du Comité consultatif³²,

1. *Prend acte* des rapports du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du rapport du Secrétaire général ;

2. *Prend également acte* du rapport de l'Administratrice des pensions et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse sur la suite

²⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quinzième session, Supplément n° 9A (A/75/9/Add.1).

²⁸ A/76/297.

²⁹ A/C.5/76/2.

³⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-seizième session, Supplément n° 5P (A/76/5/Add.16).

³¹ A/76/294.

³² A/75/814 et A/76/7/Add.14.

donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2020 ;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans ses rapports ;

4. *Rappelle* les prérogatives qui sont les siennes en ce qui concerne les questions relatives à la Caisse ;

États financiers de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. *Réaffirme* qu'il importe que le secrétariat de la Caisse, le Comité mixte et le Représentant du Secrétaire général appliquent toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, intégralement et dans les meilleurs délais, et qu'ils lui en rendent compte dans leur prochain rapport ;

Questions actuarielles

6. *Souligne* qu'il importe de continuer à obtenir, à long terme, un taux de rendement réel de 3,5 pour cent par an de façon à assurer la solvabilité future de la Caisse ;

Questions de gouvernance

7. *Prend note avec satisfaction* du travail effectué par le Comité mixte en matière de gouvernance pour approuver le plan de réforme de la gouvernance, en tenant compte des meilleures pratiques recommandées par le Groupe de travail sur la gouvernance et en respectant dans le même temps le caractère unique de la Caisse, et attend avec intérêt que le Comité mixte lui communique davantage d'informations à ce sujet dans son prochain rapport ;

8. *Salue* les efforts déployés par le Comité mixte pour réduire le nombre de personnes participant à ses réunions en présentiel et rendre la prise de décision plus efficace, et prend note de la décision que celui-ci a prise concernant la participation en présentiel à ses sessions, indiquée à l'alinéa 2 du paragraphe 134 de la section VI.A de son rapport³³ ;

9. *Prie* le Comité mixte de veiller à ce que, en 2022, les 18 représentants des organisations affiliées qui comptent 1 ou 2 membres ayant voix délibérative n'assistent pas à ses réunions en présentiel, et lui demande de garder cette pratique à l'examen et de lui faire part de ses observations à sa soixante-dix-septième session ;

10. *Décide* que le Conseiller ou la Conseillère en déontologie sera recruté selon les modalités applicables aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ;

11. *Souligne* que le Bureau des services de contrôle interne reste le seul organe de contrôle interne du secrétariat et des investissements de la Caisse, en conformité avec le mandat qu'elle lui a imparti dans sa résolution 48/218 B du 29 juillet 1994, et souligne également qu'elle est seule habilitée à modifier ledit mandat ;

12. *Souligne* qu'il doit être rendu compte du budget de la Caisse à toutes les parties prenantes, notamment les bénéficiaires et les organisations affiliées, et encourage le Comité mixte à renforcer les fonctions du Comité du budget afin

³³ A/76/297.

d'assurer un contrôle adéquat des ressources nécessaires compte tenu des besoins opérationnels et de l'exactitude du budget de la Caisse ;

13. *Rappelle* la section G de l'annexe III du rapport du Comité mixte et prie le Comité de réviser et d'ajuster la politique en concertation avec le Conseiller ou la Conseillère en déontologie et de lui présenter une analyse et des éclaircissements supplémentaires dans son prochain rapport ;

Comité mixte

14. *Rappelle* le paragraphe 7 de sa résolution 75/246 et demande de nouveau au Secrétaire général et au Comité mixte de veiller à ce que la composition du personnel du Bureau de la gestion des investissements et de l'Administration des pensions repose sur une base géographique aussi large que possible, compte étant tenu du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, et de n'épargner aucun effort pour faire le point, dans leurs prochains rapports, sur les progrès accomplis ;

15. *Encourage* le Secrétaire du Comité mixte à continuer de restructurer et de rationaliser le rapport du Comité pour le rendre plus concis et plus pertinent et à justifier les propositions financières et administratives de manière plus complète ;

16. *Souligne* l'importance qu'elle attache à ce que le Comité mixte continue de lui rendre des comptes sans faillir et prie celui-ci de l'informer de la suite donnée à tous les volets de la présente résolution dans le rapport qu'il lui soumettra à sa soixante-dix-septième session ;

Administration des pensions

17. *Prie* la Caisse de continuer à faire en sorte que les services du centre d'appels soient rentables et aient une couverture géographique appropriée ;

Bureau de la gestion des investissements

18. *Réaffirme* que la responsabilité fiduciaire relative à l'investissement des avoirs de la Caisse revient au Secrétaire général ;

19. *Réaffirme également* que le Secrétaire général prend les décisions relatives au placement des avoirs de la Caisse, après avoir consulté le Comité des placements et à la lumière des éventuelles observations et propositions du Comité mixte concernant la politique d'investissement ;

20. *Note* que la Caisse a continué d'enregistrer un taux de rendement réel annuel nettement supérieur à son objectif à long terme de 3,5 pour cent sur des périodes de 10 et 15 ans, et l'encourage à poursuivre ses efforts pour améliorer la performance de ses investissements et recenser dans différents pays des régimes analogues pouvant servir de référence et à présenter une comparaison de ces régimes dans son prochain rapport ;

21. *Rappelle* les quatre grands critères applicables aux investissements utilisés par la Caisse et prie le Secrétaire général d'étudier, en consultation avec le Comité des placements et compte tenu des observations et suggestions du Comité mixte, la possibilité de recourir, pour une partie du portefeuille, à l'investissement à impact, y compris sur les marchés des pays en développement et des pays émergents, comme les pays d'Afrique, en gardant à l'esprit l'objectif fixé en ce qui concerne le taux de rendement réel, et de lui faire rapport à ce sujet dans son prochain rapport ;

22. *Prie* le Secrétaire général, à qui incombe la responsabilité fiduciaire relative à l'investissement des avoirs de la Caisse, de continuer de diversifier les

investissements en les répartissant entre les marchés des pays développés et ceux des pays émergents et des pays en développement, pour autant qu'une telle diversification réponde aux intérêts des participants et des bénéficiaires, et le prie également de veiller à ce que la décision d'investir sur tel ou tel marché soit prise avec prudence, compte pleinement tenu des quatre grands critères applicables aux investissements, à savoir la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité ;

Questions diverses

23. *Souscrit*, conformément à l'article 13 des Statuts de la Caisse et en vue d'assurer aux participants la continuité de leurs droits à pension, aux nouveaux accords de transfert de droits à pension conclus avec la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement, approuvés par le Comité mixte et figurant à l'annexe VIII de son rapport ;

24. *Décide* d'approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter aux articles 4 c), 6, 7, et 33 g) des Statuts de la Caisse ainsi qu'au paragraphe 19 du système d'ajustement des pensions de la Caisse, tels qu'ils figurent à l'annexe V du rapport du Comité mixte ;

Prévisions budgétaires pour 2022

25. *Souligne* que l'examen des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de la Caisse n'a pas nécessairement pour objet de transformer des emplois en postes, mais vise plutôt à réaliser des gains d'efficacité en éliminant les chevauchements de fonctions ;

26. *Décide* de réduire de 25 pour cent le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel et des représentants du Secrétariat, de l'Administration des pensions et du Bureau de la gestion des investissements ;

27. *Approuve* les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

A. Secrétariat du Comité mixte

<i>Modification</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
Reclassement	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	P-4 à P-5	1

B. Administration des pensions

<i>Modification</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
Création	Assistant(e) comptable	G(AC)	5
Création	Assistant(e) (prestations)	G(AC)	1
Total (créations)			6
Transformation	Spécialiste des prestations	P-3	1
Transformation	Assistant(e) (prestations)	G(AC)	14
Transformation	Assistant(e) à la gestion des documents ou de l'information	G(AC)	6
Transformation	Spécialiste de la gestion de programme	P-4	1
Transformation	Informaticien(ne)	P-4	1

<i>Modification</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
Transformation	Informaticien(ne)	P-3	3
Transformation ^a	Assistant(e) comptable	G(AC)	1
Total (transformations)			27
Variation nette			33
Réaffectation	Chef	D-1	1
Réaffectation	Spécialiste des ressources humaines	P-4	1
Réaffectation	Spécialiste des prestations	P-3	2
Réaffectation	Assistant(e) (prestations)	G(AC)	3
Transfert (de la composante Direction exécutive et administration à la composante Programme de travail)	Chef du Groupe de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité	P-5	1
Transfert (de la composante Direction exécutive et administration à la composante Programme de travail)	Spécialiste de la gestion des risques	P-4	1
Transfert (de la composante Direction exécutive et administration à la composante Programme de travail)	Spécialiste de la gestion de programme (risque)	P-3	1
Transfert (de la composante Direction exécutive et administration à la composante Programme de travail)	Juriste (conformité)	P-3	1
Transfert (de la composante Direction exécutive et administration à la composante Appui au programme)	Spécialiste des ressources humaines	P-3	1
Transfert (de la composante Programme de travail à la composante Appui au programme)	Assistant(e) administratif(ve)	G(AC)	1

^a Transformation d'un emploi financé au moyen de ressources extrabudgétaires.

C. Bureau de la gestion des investissements

<i>Modification</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
Création	Juriste adjoint(e) de 1 ^{re} classe	P-2/P-1	1
Création	Juriste	P-3	1
Création	Directeur(trice) adjoint(e)	D-1	1
Création	Spécialiste des investissements	P-3	2
Création	Spécialiste des investissements	P-4	2
Création	Assistant(e) comptable principal(e)	G(1°C)	1
Création	Spécialiste des risques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2/P-1	1
Création	Spécialiste du contrôle de conformité	P-3	1
Création	Spécialiste des risques	P-4	1
Création	Spécialiste des investissements	P-3	3
Création	Informaticien(ne)	P-3	2
Total (créations)			16

<i>Modification</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
Transformation	Spécialiste des investissements (adjoint de 1 ^{re} classe)	P-2/P-1	1
Transformation	Spécialiste des investissements	P-3	1
Transformation	Spécialiste des investissements	P-4	1
Transformation	Comptable	P-4	2
Transformation	Spécialiste des risques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2/P-1	1
Transformation	Spécialiste du contrôle de conformité (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2/P-1	1
Transformation	Spécialiste des risques	P-3	1
Transformation	Informaticien(ne) (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2/P-1	2
Transformation	Informaticien(ne)	P-3	2
Transformation	Assistant(e) administratif(ve) principal(e)	G(1°C)	1
Total (transformations)			13
Variation nette			29
Reclassement	Informaticien(ne) hors classe	P-4 à P-5	1
Reclassement	Assistant(e) informaticien(ne) principal(e)	G(AC) à G(1°C)	1
Reclassement	Assistant(e) comptable principal(e)	G(AC) à G(1°C)	2
Reclassement	Assistant(e) administratif(ve) principal(e)	G(AC) à G(1°C)	1
Transfert (de la composante Direction exécutive et administration à la composante Programme de travail)	Directeur(trice)	D-2	1
Transfert (de la composante Direction exécutive et administration à la composante Programme de travail)	Spécialiste des investissements	P-4	1
Transfert (de la composante Direction exécutive et administration à la composante Programme de travail)	Assistant(e) de secrétariat	G(AC)	1
Réaffectation	Assistant(e) administratif(ve) principal(e)	G(1°C)	1

D. Bureau des services de contrôle interne

<i>Modification</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Nombre</i>
Transformation	Chef de section (audit)	P-5	1
Transformation	Auditeur(trice)	P-4	3
Transformation	Auditeur(trice)	P-3	1
Transformation	Assistant(e) d'audit	G(AC)	1
Variation nette			6

Abréviations : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

28. Approuve également le montant de 121 819 100 dollars des États-Unis prévu au titre de l'administration de la Caisse pour 2022 ;

29. *Approuve en outre* le montant net total de 113 514 900 dollars prévu au titre des dépenses directement imputables à la Caisse pour 2022 ;

30. *Approuve* un montant de 8 304 200 dollars correspondant au coût des services fournis par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies en 2022, dont 5 065 600 dollars seront imputés sur le budget ordinaire et 3 238 600 dollars sur les budgets des fonds et programmes ;

31. *Approuve également* l'augmentation de 82 900 dollars du montant destiné à financer les services fournis par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour 2022 ;

32. *Autorise* le Comité mixte à ajouter un montant maximum de 112 500 dollars aux contributions volontaires versées au Fonds de secours pour 2022 ;

XIV

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021

Ayant examiné l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 de son règlement intérieur³⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁵,

1. *Rappelle* sa résolution 76/___ du ___ décembre 2021 ;
2. *Prend acte* de l'état présenté par le Secrétaire général ;
3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

XV

État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rappelant la section XIV de sa résolution 72/262 A, la section IX de sa résolution 73/279 A, la section XIII de sa résolution 74/263 et la section XIV de sa résolution 75/253 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁷,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement kenyan pour l'appui constant qu'il apporte à l'Office des Nations Unies à Nairobi et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec lui pour assurer la réussite du projet ;
4. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature

³⁴ A/C.5/76/3.

³⁵ A/76/7/Add.10.

³⁶ A/76/330.

³⁷ A/76/7/Add.17.

auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

5. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

6. *Prie* le Secrétaire général de prendre en compte, par l'intermédiaire du Service de la politique de gestion mondiale des biens, les enseignements et les pratiques optimales dégagés des projets de construction et de rénovation du même ordre, pour ce qui est de la planification, de la conception et de l'exécution du projet de remplacement des bâtiments A à J ;

7. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;

8. *Encourage* le Secrétaire général à continuer de tout mettre en œuvre pour éviter tout retard dans l'exécution des travaux et à atténuer l'incidence que les retards peuvent avoir sur les coûts et les délais d'achèvement du projet ;

9. *Rappelle* le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour pourvoir rapidement les postes vacants et de faire le point à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;

10. *Prie* le Secrétaire général de suivre de près et d'atténuer tous les risques liés au projet et de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution du projet dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés, et le prie également de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, des informations sur les mesures de gestion et d'atténuation des risques qui auront été prises ;

11. *Rappelle* le paragraphe 29 du rapport du Comité consultatif, réaffirme qu'il importe d'utiliser des matériaux d'origine et de fabrication locales et de faire appel à la main-d'œuvre et au savoir-faire disponibles localement, et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur ce point dans les prochains rapports sur l'état d'avancement du projet ;

12. *Prie* le Secrétaire général d'incorporer les mesures envisagées en ce qui concerne les gains d'efficacité énergétique liés aux énergies renouvelables, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides et la gestion de l'eau dans la conception et la construction des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi, en s'inspirant des enseignements tirés d'autres projets de construction ;

13. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que la conception, la construction et la rénovation des installations de l'Office des Nations Unies à Nairobi soient conformes aux normes et aux codes de construction et aux meilleures pratiques concernant les personnes handicapées ;

14. *Rappelle* les paragraphes 21, 34 et 36 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'harmoniser la présentation des rapports sur l'état d'avancement des projets de construction de l'Organisation des Nations Unies, notamment en y faisant figurer un tableau actualisé des effectifs chargés de la gestion du projet, une comparaison des cinq principaux risques liés au projet et le calendrier du projet sous forme de diagramme de Gantt et de tableau, selon qu'il conviendra ;

15. *Approuve* le cahier des charges, le montant total maximum, à savoir 66 260 100 dollars, et la stratégie d'exécution du projet ;

16. *Ouvre* des crédits de 11 316 300 dollars, soit : a) 1 163 300 dollars au chapitre 29G [Administration (Nairobi)] ; b) 10 069 300 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ; c) 83 700 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2022 ;

XVI

État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago

Rappelant la section VII de sa résolution [69/274](#) A, la section VI de sa résolution [70/248](#) B du 1^{er} avril 2016, la section V de sa résolution [72/262](#) A, la section X de sa résolution [73/279](#) A, la section XI de sa résolution [74/263](#) et la section XI de sa résolution [75/253](#) A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général³⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Constate* que les pays hôtes jouent un rôle de premier plan dans la construction et l'entretien des locaux occupés par l'Organisation des Nations Unies et souligne combien il importe de continuer de collaborer avec eux à cet égard ;
4. *Remercie* l'État chilien, pays hôte, des efforts qu'il continue de faire pour appuyer et faciliter les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
5. *Rappelle* le paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer activement à obtenir des contributions volontaires et des contributions en nature auprès des États Membres dans le strict respect des règles et règlements de l'Organisation, et de lui fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet ;
6. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés ;
7. *Souligne* que le Service de la politique de gestion mondiale des biens doit continuer de prendre une part active à la supervision du projet afin que le contrôle des projets d'équipement soit centralisé, notamment pour ce qui est de la gestion des risques et de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience ;
8. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de veiller à ce que, à l'issue du projet, les bâtiments rénovés soient conformes aux normes et aux codes de construction, notamment pour ce qui est des mesures en faveur des personnes handicapées qui concernent l'accès, la technologie et la sécurité au travail ;
9. *Rappelle* le paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général de suivre de près et d'atténuer tous les risques liés au projet et de

³⁸ [A/76/323](#).

³⁹ [A/76/7/Add.11](#).

prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution du projet dans le respect du cahier des charges, du budget et du calendrier qu'elle a approuvés et le prie également de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet, des informations sur les mesures de gestion et d'atténuation des risques qui auront été prises ;

10. *Rappelle également* les paragraphes 7, 9, 17 et 26 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'harmoniser la présentation des rapports sur l'état d'avancement des projets de construction de l'Organisation des Nations Unies, notamment en y faisant figurer un tableau actualisé des effectifs chargés de la gestion du projet, une comparaison des cinq principaux risques liés au projet et le calendrier du projet sous forme de diagramme de Gantt et de tableau, selon qu'il conviendra ;

11. *Se félicite* que la rénovation qui est prévue transforme le bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en un bâtiment écologique et énergétiquement autonome, dont la consommation annuelle sera égale ou inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'il produira ;

12. *Encourage* le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour veiller à ce qu'il soit fait appel, tout au long de l'exécution du projet, à des matériaux d'origine et de fabrication locales ainsi qu'à la main-d'œuvre et au savoir-faire disponibles localement, et le prie de présenter les activités menées à cet égard dans ses prochains rapports sur l'état d'avancement du projet ;

13. *Prie* le Secrétaire général de continuer de revoir chaque année les attributions s'attachant à l'emploi de coordonnateur ou coordonnatrice de projets (P-3), de même que le taux de financement de cet emploi, qui est financé conjointement par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Office des Nations Unies à Nairobi, et de donner des informations détaillées sur la question dans son prochain rapport ;

14. *Ouvre* des crédits de 5 590 100 dollars pour l'exécution du projet en 2022, soit 431 300 dollars au chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 5 158 800 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2022, qui seront prélevés sur le fonds de réserve ;

XVII

Demande de subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban

Rappelant la section IV de sa résolution [75/253 B](#),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de la subvention de 2021 et la demande de subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban pour 2022⁴⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴¹,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Souligne* qu'elle accorde un rang de priorité élevé aux travaux du Tribunal spécial pour le Liban, rappelle le paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif et encourage le Tribunal à s'acquitter de son mandat judiciaire de manière transparente, responsable et économique et dans les meilleurs délais ;

⁴⁰ [A/76/522](#).

⁴¹ [A/76/7/Add.21](#).

4. *Note avec gratitude* que le Gouvernement libanais assume année après année 49 pour cent du financement du Tribunal et continue de soutenir celui-ci, et est consciente de son engagement en faveur du succès du Tribunal malgré les circonstances exceptionnelles auxquelles il est confronté, dont une crise socioéconomique et financière sans précédent qui a remis en cause sa capacité de maintenir son soutien financier envers le Tribunal ;

5. *Exprime sa gratitude* aux donateurs qui soutiennent le Tribunal, prie le Secrétaire général d'intensifier les efforts de collecte de fonds, notamment en trouvant de nouveaux donateurs, et encourage tous les États Membres à apporter leur concours au Tribunal pour l'aider à mener ses activités en 2022 ;

6. *Demande instamment* au Tribunal de veiller à ce que, après 2022, il ne lui faille pas d'autres ressources que celles destinées à financer des activités résiduelles, le cas échéant ;

7. *Note avec satisfaction* que le Tribunal s'emploie à réduire ses coûts tout en exécutant ses activités plus efficacement et plus rapidement, et l'encourage à poursuivre l'exécution de ces activités, à tirer davantage parti des enseignements tirés de l'expérience et à prendre les mesures voulues pour réaliser des économies et des gains d'efficacité supplémentaires, afin qu'il puisse réduire et achever rapidement ses activités judiciaires et commencer à s'acquitter de ses fonctions résiduelles en 2022, de manière transparente, responsable et rentable ;

8. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer des informations détaillées sur les dépenses finales et le solde inutilisé, ainsi que sur la restitution de ce reliquat aux États Membres, dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2021, qui lui sera présenté durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session ;

9. *Se félicite* que le montant des ressources demandées pour 2022 au titre du Tribunal soit bien inférieur à celui de 2021 ;

10. *Ouvre*, en guise de subvention, des crédits supplémentaires de 6 millions de dollars au chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour 2022 en vue de compléter les contributions volontaires destinées au financement du Tribunal ;

XVIII

Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations

Rappelant la partie XI de sa résolution [64/243](#), la section VII de sa résolution [66/247](#), la section V de sa résolution [68/247](#) A, les sections III et VII de sa résolution [69/262](#), la section X de sa résolution [70/248](#) A, la section XVIII de sa résolution [71/272](#) A, la section XVI de sa résolution [72/262](#) A, la section XIII de sa résolution [73/279](#) A, la section VII de sa résolution [74/263](#) et la section IX de sa résolution [75/253](#) A,

Ayant examiné le huitième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève⁴², le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'année terminée le 31 décembre 2020⁴³, le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires

⁴² [A/76/350](#).

⁴³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-seizième session, Supplément n° 5*, vol. I [[A/76/5 \(Vol. I\)](#)].

aux comptes dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2020⁴⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴⁵,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial, du rapport du Comité des commissaires aux comptes et du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes ;

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;

3. *Se réjouit* que le Gouvernement suisse continue d'apporter son soutien au projet de construction à Genève ;

4. *Souligne* qu'il importe que l'équipe chargée du plan stratégique patrimonial se coordonne étroitement avec le Secrétariat à New York, en particulier avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens, pour assurer le succès de tous les aspects du projet ;

5. *Insiste* sur le fait qu'un dispositif de gouvernance et de contrôle efficace, la transparence et le respect du principe de responsabilité doivent occuper une place centrale dans la gestion du projet pour que les objectifs soient atteints sans dépassement du budget approuvé et dans les délais prévus ;

6. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées intégralement et rapidement ;

7. *Demande de nouveau* que soit préservé le patrimoine historique du Palais des Nations ;

8. *Regrette* que le projet ait commencé à prendre du retard et les coûts à augmenter avant même le début de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), ce qui a entraîné des retards successifs dans l'exécution d'ensemble du projet ;

9. *Note avec préoccupation* qu'il est très peu probable que tous les éléments du cahier des charges soient livrés dans les limites de l'enveloppe maximale qui a été approuvée et, à cet égard, prie le Secrétaire général de tout faire pour éviter des dépassements en appliquant des pratiques de gestion de projet saines et de veiller à ce que le projet soit exécuté dans le respect du cahier des charges et du budget d'ensemble qu'elle a approuvés dans sa résolution 70/248 A ;

10. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification susceptible d'avoir une incidence sur le cahier des charges du plan stratégique patrimonial lui soit soumise pour examen et décision ;

11. *Prie également* le Secrétaire général d'étudier les possibilités de faire davantage d'économies et de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires lors des travaux de rénovation du bâtiment E ;

12. *Prie en outre* le Secrétaire général d'harmoniser la présentation de ses futurs rapports d'étape sur le plan stratégique patrimonial avec celle des rapports concernant les autres projets d'équipement en cours ;

13. *Félicite* l'Office des Nations Unies à Genève pour l'action qu'il mène en vue d'éliminer les obstacles que rencontrent les personnes handicapées, l'encourage

⁴⁴ Voir A/76/307.

⁴⁵ A/76/7/Add.15.

à poursuivre dans cette voie et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées à ce sujet dans les prochains rapports d'étape du Secrétaire général ;

14. *Rappelle* sa résolution 73/279 A et réaffirme sa décision de ne pas approuver l'installation d'un système de ventilation et de climatisation au Palais des Nations dans le cadre du plan stratégique patrimonial ;

15. *Rappelle également* l'objectif du projet consistant à réduire la consommation d'énergie du Palais des Nations d'au moins 25 pour cent par rapport au niveau de 2010, année prise comme référence ;

16. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que l'achat de matériel et de services pour les besoins du chantier se fasse dans le strict respect des règles et règlements en vigueur et des dispositions de ses résolutions régissant la passation des marchés de l'Organisation des Nations Unies ;

17. *S'en tient de nouveau* au cahier des charges et au calendrier d'exécution du plan stratégique patrimonial qui ont été proposés ainsi qu'au montant estimatif des dépenses, qui ne doit pas dépasser 836 500 000 francs suisses ;

18. *Remercie* les États Membres d'avoir versé des contributions volontaires pour financer le plan stratégique patrimonial et prie le Secrétaire général de continuer de les solliciter activement pour qu'ils fassent des contributions volontaires et des contributions en nature, de continuer également de chercher à obtenir des dons auprès d'entités privées, dans le plein respect des règles et règlements de l'Organisation et des accords concernant les dons au bénéfice du plan, et de fournir des informations détaillées sur la question dans son prochain rapport d'étape ;

19. *Encourage* le Secrétaire général, lorsqu'il cherche à obtenir des États Membres qu'ils fournissent des contributions volontaires ou en nature, à donner la priorité aux activités qui cadrent avec le cahier des charges du projet ;

20. *Décide* de continuer de se servir du compte pluriannuel des travaux de construction utilisé pour le budget ordinaire pour financer les dépenses afférentes au plan stratégique patrimonial en 2022 ;

21. *Décide* de reprendre l'examen des modalités de mise en recouvrement des contributions destinées au plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session et d'étudier la question de la monnaie qui servira au calcul des crédits à ouvrir et des montants à mettre en recouvrement, et prie le Secrétaire général de fournir des informations détaillées et à jour sur ces questions ;

22. *Décide* de revenir sur la question de l'ouverture d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session ;

23. *Décide* que les remboursements annuels des emprunts contractés auprès du pays hôte seront financés au moyen du budget ordinaire jusqu'à ce qu'elle en décide autrement ;

24. *Rappelle* le paragraphe 8 du rapport du Comité consultatif, approuve la création d'un emploi d'architecte (P-4) dans l'équipe chargée du projet, affirme que les modifications qui doivent être apportées au tableau d'effectifs de l'équipe sont effectuées dans les limites de l'effectif approuvé pour le projet, et note que ces changements sont présentés dans le rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement du projet pour qu'elle les approuve ;

25. *Prend note* du paragraphe 27 du rapport du Comité consultatif ;

26. *Prend note* du paragraphe 34 du rapport du Comité consultatif et décide d'étudier la possibilité d'allouer les crédits demandés pour des services consultatifs

dans le domaine de la valorisation, d'un montant de 55 800 dollars, pendant la partie principale de sa soixante-dix-septième session ;

27. *Décide* de ne pas approuver les crédits demandés pour des services consultatifs dans le domaine de la valorisation, d'un montant de 55 800 dollars pour 2022, et d'ajuster en conséquence le montant du chapitre 2 des recettes (Recettes générales) ;

28. *Ouvre* des crédits de 66 971 800 dollars, soit 61 848 500 francs suisses, au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2022 ;

XIX

Montant global du budget cofinancé du Corps commun d'inspection

Approuve, pour le Corps commun d'inspection, pour 2022, un budget d'un montant global de 8 145 300 dollars ;

XX

Montant global du budget cofinancé de la Commission de la fonction publique internationale

Approuve, pour la Commission de la fonction publique internationale, pour 2022, un budget d'un montant global de 11 631 800 dollars ;

XXI

Montant global du budget cofinancé du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Prend acte du budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, pour 2022, d'un montant global de 3 964 300 dollars ;

XXII

Montant global du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité

Approuve, pour le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, pour 2022, un budget d'un montant global de 163 257 200 dollars, se répartissant comme suit :

- a) dispositifs de sécurité sur le terrain : 147 630 300 dollars ;
- b) services de sûreté et de sécurité à l'Office des Nations Unies à Vienne : 15 626 900 dollars ;

XXIII

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et d'inflation⁴⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴⁷,

Prend note des prévisions révisées résultant de l'actualisation des coûts fondée sur l'évolution des taux de change et d'inflation ;

⁴⁶ [A/76/593](#).

⁴⁷ [A/76/7/Add.32](#).

XXIV**Fonds de réserve**

1. *Rappelle* sa résolution [75/253](#) A, dans laquelle l'Assemblée générale a fixé le montant du fonds de réserve pour 2022 à 0,75 pour cent du montant du budget-programme approuvé pour 2021, soit 24 060 600 dollars ;
2. *Note* que le solde du fonds de réserve s'établit à 20 547 800 dollars pour 2022, après imputation de dépenses chiffrées à 3 512 200 dollars ;
3. *Décide* que le fonds de réserve pour 2023 sera égal à 0,75 pour cent du montant du budget-programme approuvé pour 2022.

Projet de résolution III

Projet de budget-programme pour 2022

A

Crédits ouverts pour 2022

L'Assemblée générale,

Décide que, pour 2022 :

- Des crédits d'un montant total de 3 121 651 000 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (en dollars des États-Unis)</i>
<i>Titre I. Politiques, direction et coordination d'ensemble</i>	
1 Politiques, direction et coordination d'ensemble	79 917 300
2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	345 764 600
Total partiel	425 681 900
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3 Affaires politiques	669 303 300
4 Désarmement	12 736 800
5 Opérations de maintien de la paix	54 666 700
6 Utilisations pacifiques de l'espace	4 215 100
Total partiel	740 921 900
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7 Cour internationale de Justice	28 549 100
8 Affaires juridiques	64 331 100
Total partiel	92 880 200
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9 Affaires économiques et sociales	85 636 100
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 320 200
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	8 207 400
12 Commerce et développement	71 274 800
13 Centre du commerce international	20 174 900
14 Environnement	22 912 400
15 Établissements humains	13 275 800
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	21 924 100
17 ONU-Femmes	9 957 600
Total partiel	260 683 300
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
18 Développement économique et social en Afrique	78 453 500

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (en dollars des États-Unis)</i>
19 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	55 253 200
20 Développement économique en Europe	35 509 100
21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	59 786 200
22 Développement économique et social en Asie occidentale	44 191 900
23 Programme ordinaire de coopération technique	38 764 800
Total partiel	311 958 700
<i>Titre VI. Droits humains et affaires humanitaires</i>	
24 Droits humains	134 573 600
25 Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	42 212 300
26 Réfugiés de Palestine	40 405 600
27 Aide humanitaire	18 544 100
Total partiel	235 735 600
<i>Titre VII. Communication globale</i>	
28 Communication globale	100 014 700
Total partiel	100 014 700
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
29A Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	55 424 300
29B Département de l'appui opérationnel	87 648 400
29C Bureau de l'informatique et des communications	52 690 500
29E Administration (Genève)	75 159 800
29F Administration (Vienne)	18 502 600
29G Administration (Nairobi)	18 745 700
Total partiel	308 171 300
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30 Contrôle interne	21 187 400
Total partiel	21 187 400
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31 Activités administratives financées en commun	7 954 900
32 Dépenses spéciales	84 811 400
Total partiel	92 766 300
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	112 742 800
Total partiel	112 742 800
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34 Sûreté et sécurité	125 653 800
Total partiel	125 653 800

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (en dollars des États-Unis)</i>
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
35 Compte pour le développement	16 199 400
Total partiel	16 199 400
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36 Contributions du personnel	277 053 700
Total partiel	277 053 700
Total	3 121 651 000

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour 2022 aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et du financement des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) conformes à l'objet du Fonds et aux dispositions qui le régissent.

B

Prévisions de recettes pour 2022

L'Assemblée générale,

Décide que, pour 2022 :

1. Les prévisions de recettes d'un montant total de 295 499 900 dollars des États-Unis sont approuvées comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (en dollars des États-Unis)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	279 138 300
2. Recettes générales	19 580 600
3. Services destinés au public	(3 219 000)
Total	295 499 900

2. Les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses afférentes aux services destinés aux visiteurs, à la vente de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications qui ne sont pas couvertes par le crédit ouvert sont imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

C

Financement des crédits ouverts pour 2022

L'Assemblée générale,

Décide que, pour 2022 :

1. Les crédits ouverts d'un montant total de 3 138 294 955 dollars des États-Unis, soit 3 121 651 000 dollars approuvés pour 2022 au paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus et 16 643 955 dollars de crédits supplémentaires ouverts pour 2021, comme approuvé dans ses résolutions [75/253 B](#) du 16 avril 2021 et [75/253 C](#) du 30 juin 2021, seront financés, conformément aux dispositions des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, au moyen des montants suivants :

a) 16 361 600 dollars correspondant au montant estimé des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvé pour 2022 dans sa résolution B ci-dessus ;

b) 77 094 200 dollars, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution financière du budget-programme pour 2020², approuvés dans sa résolution 76/___ du ___ décembre 2021 ;

c) 580 100 dollars provenant du solde inutilisé en 2020 par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, comme approuvé dans la section ___ de la résolution 76/___ du ___ décembre 2021 ;

d) 3 044 259 055 dollars correspondant aux contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 76/___ du ___ décembre 2021, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.

2. En outre, il est ajouté un montant de 107 636 800 dollars, représentant l'autorisation d'engagement de dépenses relative aux missions politiques spéciales approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/___ du ___ décembre 2021, ce qui donne un montant total à mettre en recouvrement de 3 151 895 855 dollars ;

3. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de la résolution [973 \(X\)](#) du 15 décembre 1955, leur part respective du Fonds de péréquation des impôts, dont le total s'établit à 279 225 500 dollars, dont 279 138 300 dollars se rapportant aux crédits ouverts pour 2022 et 87 200 dollars se rapportant aux crédits supplémentaire ouverts pour 2021, tels qu'approuvés par ses résolutions [75/253 B](#) et [75/253 C](#).

¹ [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

² [A/76/347](#).

Projet de résolution IV

Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2022

L'Assemblée générale

1. *Autorise* le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹ ainsi que du paragraphe 3 de la présente résolution, à contracter pendant l'exercice 2022 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité, à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis ;

b) Les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

i) Aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (Article 31 du Statut de la Cour internationale de Justice), à concurrence de 100 000 dollars au total ;

ii) Aux dépenses résultant de la citation de témoins et de la désignation d'experts (Article 50 du Statut) ou de la désignation d'assesseurs (Article 30 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars au total ;

iii) Aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges non réélus jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (paragraphe 3 de l'Article 13 du Statut), à concurrence de 20 000 dollars au total ;

iv) Au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (paragraphe 7 de l'Article 32 du Statut), à concurrence de 205 000 dollars au total ;

v) Aux dépenses entraînées par les activités menées par la Cour ou ses chambres ailleurs qu'à La Haye (Article 22 du Statut), à concurrence de 12 500 dollars au total ;

c) Les engagements dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité visées au paragraphe 6 de la section XI de sa résolution [59/276](#) du 23 décembre 2004, à concurrence de 500 000 dollars au total pour l'exercice 2022 ;

2. *Décide* que le Secrétaire général fera rapport au Comité consultatif et à elle-même, à sa soixante-dix-huitième session, sur tous les engagements contractés en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivés, et lui présentera des demandes de crédits supplémentaires concernant ces engagements ;

3. *Décide également* que, pour l'exercice 2022, si le Secrétaire général doit, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, contracter au titre du maintien de la paix et de la sécurité des engagements d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il lui soumettra la question ou, si elle a interrompu sa session ou n'est pas en session, convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire pour qu'elle examine la question.

¹ [ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#).

Projet de résolution V

Fonds de roulement pour 2022

L'Assemblée générale,

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement est fixé à 150 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice 2022 ;
2. Les États Membres verseront des avances au Fonds de roulement selon le barème des quotes-parts qu'elle a adopté pour déterminer les contributions de chacun au financement du budget pour 2022 ;
3. Viendront en déduction de ces avances :
 - a) les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et en 1960 ;
 - b) les avances en espèces que les États Membres ont versées au Fonds de roulement pour l'exercice 2021 en application de sa résolution 75/256 du 31 décembre 2020 ;
4. Si le total des crédits revenant à un État Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour l'exercice 2021 dépasse le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 de la présente résolution, l'excédent viendra en déduction du montant des contributions dues par cet État Membre pour l'exercice 2022 ;
5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer par prélèvement sur le Fonds de roulement :
 - a) les sommes nécessaires pour financer les crédits ouverts en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées à mesure du recouvrement des contributions ;
 - b) les sommes nécessaires pour couvrir les engagements de dépenses dûment autorisés dans ses résolutions, en particulier la résolution 76/___ du ___ décembre 2021, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2022, étant entendu qu'il demandera dans le projet de budget les montants nécessaires au remboursement du Fonds de roulement ;
 - c) les sommes nécessaires pour alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations auto-amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances dépassant ce montant pourront être versées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;
 - d) avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, les sommes nécessaires pour régler les primes d'assurance payables d'avance pour une période d'assurance allant au-delà de l'exercice au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que pendant toute la durée de validité des polices, il demandera dans le projet de budget de chaque exercice les crédits nécessaires au financement des primes dues au titre de l'exercice considéré ;
 - e) les sommes nécessaires pour que les engagements courants du Fonds de péréquation des impôts puissent être couverts en attendant que celui-ci soit crédité des sommes devant venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès qu'il aura été crédité des sommes attendues ;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 de la présente résolution ne suffirait pas à financer les besoins de trésorerie normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice 2022 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions qu'elle a approuvées dans sa résolution [1341 \(XIII\)](#) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts qu'elle aura autorisés.

Annexe I

Récapitulatif des recommandations de la Cinquième Commission sur le projet de budget-programme pour 2022, avant et après actualisation des coûts, par chapitre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble										
Budget-programme	78 838,8	(37,6)	(182,4)	78 618,8	1 528,4	(19,3)	11,7	1 520,8	(308,2)	79 831,4
Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme										
Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/76/2)										
	82,9	—	—	82,9	—	—	—	—	—	82,9
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)										
	41,2	—	—	41,2	—	—	—	—	—	41,2
Système des coordonnatrices et coordonnateurs										
	(38,2)	—	—	(38,2)	—	—	—	—	—	(38,2)

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
résidents : incidence de l'actualisation des montants au titre du partage des coûts										
Total partiel	78 924,7	(37,6)	(182,4)	78 704,7	1 528,4	(19,3)	11,7	1 520,8	(308,2)	79 917,3
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences										
Budget-programme	336 134,0	(226,6)	125,0	336 032,4	5 606,5	0,3	4,8	5 611,6	(3 757,1)	337 886,9
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (A/C.5/76/9)	146,9	—	—	146,9	8,1	—	—	8,1	—	155,0
Incidences sur le budget-programme : problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/76/10)	403,2	—	—	403,2	22,4	—	—	22,4	—	425,6
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	287,6	—	—	287,6	—	—	—	—	—	287,6
Incidences sur le budget-programme :	66,0	—	—	66,0	3,7	—	—	3,7	—	69,7

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts	Total après actualisation des coûts		
	(1)	(2)	(3)		(5)	(6)	(7)			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/76/12)										
Incidences sur le budget-programme : réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (A/C.5/76/11)	595,0	—	—	595,0	25,0	—	—	25,0	—	620,0
Incidences sur le budget-programme : promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale (A/C.5/76/13)	33,9	(33,9)	—	—	1,9	(1,9)	—	—	—	—
Incidences sur le budget-programme : situation des droits humains en République arabe syrienne (A/C.5/76/18)	27,1	—	—	27,1	1,5	—	—	1,5	—	28,6
Incidences sur le budget-programme : rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les	356,8	—	—	356,8	3,4	—	—	3,4	—	360,2

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements recommandés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements proposés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total de l'actualisation des coûts</i>	<i>Total après actualisation des coûts</i>	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
travaux de sa cinquante-quatrième session (A/C.5/76/20)										
Incidences sur le budget-programme : combattre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales (A/C.5/76/15)	27,1	–	–	27,1	1,5	–	–	1,5	–	28,6
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session (A/76/372)	2 436,0	–	–	2 436,0	69,7	–	–	69,7	–	2 505,7
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions ordinaires et à ses trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions extraordinaires (A/76/524)	3 259,7	–	–	3 259,7	137,0	–	–	137,0	–	3 396,7
Total partiel	343 773,3	(260,5)	125,0	343 637,8	5 880,7	(1,6)	4,8	5 883,9	(3 757,1)	345 764,6
3. Affaires politiques : missions politiques spéciales										
Budget-programme	730 666,3	(35 422,3)	(107 794,2)	587 449,8	–	–	–	–	–	587 449,8

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	329,3	—	—	329,3	—	—	—	—	—	329,3
Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022 (A/76/6 (Sect.3)/Add.7)	19 670,3	(2 252,2)	—	17 418,1	—	—	—	—	—	17 418,1
Total partiel	750 665,9	(37 674,5)	(107 794,2)	605 197,2	—	—	—	—	—	605 197,2
3. Affaires politiques : autres										
Budget-programme	62 632,1	(155,4)	29,2	62 505,9	2 285,0	(8,6)	1,2	2 277,6	(899,9)	63 883,6
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son	63,6	—	—	63,6	—	—	—	—	—	63,6

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session (A/76/372)	149,8	(15,0)	15,0	149,8	9,1	(0,9)	0,9	9,1	—	158,9
4. Désarmement										
Budget-programme	12 642,1	(27,7)	(3,4)	12 611,0	286,9	(1,2)	(0,5)	285,2	(217,2)	12 679,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	11,4	—	—	11,4	—	—	—	—	—	11,4
Incidences sur le budget-programme : réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (A/C.5/76/11)	45,1	(1,3)	—	43,8	2,7	(0,1)	—	2,6	—	46,4
Total partiel	12 698,6	(29,0)	(3,4)	12 666,2	289,6	(1,3)	(0,5)	287,8	(217,2)	12 736,8

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
5. Opérations de maintien de la paix										
Budget-programme	54 823,6	(391,2)	16,4	54 448,8	716,8	(20,2)	1,5	698,1	(489,2)	54 657,7
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	9,0	—	—	9,0	—	—	—	—	—	9,0
Total partiel	54 832,6	(391,2)	16,4	54 457,8	716,8	(20,2)	1,5	698,1	(489,2)	54 666,7
6. Utilisations pacifiques de l'espace										
Budget-programme	4 493,6	(37,2)	5,4	4 461,8	(202,3)	(2,3)	0,4	(204,2)	(47,6)	4 210,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	5,1	—	—	5,1	—	—	—	—	—	5,1
Total partiel	4 498,7	(37,2)	5,4	4 466,9	(202,3)	(2,3)	0,4	(204,2)	(47,6)	4 215,1
7. Cour internationale de Justice										
Budget-programme	30 786,5	(70,7)	(10,0)	30 705,8	(2 155,9)	3,1	0,9	(2 151,9)	(22,3)	28 531,6

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	17,5	–	–	17,5	–	–	–	–	–	17,5
Total partiel	30 804,0	(70,7)	(10,0)	30 723,3	(2 155,9)	3,1	0,9	(2 151,9)	(22,3)	28 549,1
8. Affaires juridiques										
Budget-programme	57 807,5	(843,3)	613,4	57 577,6	948,7	(31,0)	22,4	940,1	(457,3)	58 060,4
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (A/76/329)	2 919,3	(146,0)	(2 773,3)	–	–	–	–	–	–	–
Rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux	7 517,1	(517,1)	(7 000,0)	–	–	–	–	–	–	–

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements recommandés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements proposés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total de l'actualisation des coûts</i>		<i>Total après actualisation des coûts</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
cambodgiens (A/76/331)										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	54,4	–	–	54,4	–	–	–	–	–	54,4
Rapport sur l'utilisation de la subvention de 2021 et demande de subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban pour 2022 (A/76/522)	8 323,2	(2 323,2)	–	6 000,0	–	–	–	–	–	6 000,0
Incidences sur le budget-programme : rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (A/C.5/76/20)	226,4	(150,9)	150,9	226,4	(10,1)	7,4	(7,4)	(10,1)	–	216,3
Total partiel	76 847,9	(3 980,5)	(9 009,0)	63 858,4	938,6	(23,6)	15,0	930,0	(457,3)	64 331,1

9. Affaires économiques et sociales

Budget-programme	83 521,9	(176,5)	191,8	83 537,2	3 180,0	(4,7)	(9,9)	3 165,4	(1 154,9)	85 547,7
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	88,4	–	–	88,4	–	–	–	–	–	88,4
Total partiel	83 610,3	(176,5)	191,8	83 625,6	3 180,0	(4,7)	(9,9)	3 165,4	(1 154,9)	85 636,1
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement										
Budget-programme	7 152,4	(14,4)	(3,9)	7 134,1	229,1	(0,8)	(0,8)	227,5	(49,1)	7 312,5
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	7,7	–	–	7,7	–	–	–	–	–	7,7
Total partiel	7 160,1	(14,4)	(3,9)	7 141,8	229,1	(0,8)	(0,8)	227,5	(49,1)	7 320,2
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique										
Budget-programme	8 012,9	(25,7)	(0,1)	7 987,1	267,4	(1,4)	(0,7)	265,3	(54,9)	8 197,5
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des	9,9	–	–	9,9	–	–	–	–	–	9,9

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)										
Total partiel	8 022,8	(25,7)	(0,1)	7 997,0	267,4	(1,4)	(0,7)	265,3	(54,9)	8 207,4
12. Commerce et développement										
Budget-programme	73 302,8	(162,6)	18,0	73 158,2	(1 221,6)	(8,1)	(3,1)	(1 232,8)	(721,2)	71 204,2
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	70,6	–	–	70,6	–	–	–	–	–	70,6
Total partiel	73 373,4	(162,6)	18,0	73 228,8	(1 221,6)	(8,1)	(3,1)	(1 232,8)	(721,2)	71 274,8
13. Centre du commerce international										
Budget-programme	20 641,5	–	–	20 641,5	(466,6)	–	–	(466,6)	–	20 174,9
Total partiel	20 641,5	–	–	20 641,5	(466,6)	–	–	(466,6)	–	20 174,9
14. Environnement										
Budget-programme	23 314,1	(43,9)	(26,1)	23 244,1	(228,0)	(2,1)	(2,3)	(232,4)	(127,1)	22 884,6
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	27,8	—	—	27,8	—	—	—	—	—	27,8
Total partiel	23 341,9	(43,9)	(26,1)	23 271,9	(228,0)	(2,1)	(2,3)	(232,4)	(127,1)	22 912,4
15. Établissements humains										
Budget-programme	13 289,0	(83,2)	47,6	13 253,4	57,5	(3,9)	(0,8)	52,8	(45,0)	13 261,2
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	14,6	—	—	14,6	—	—	—	—	—	14,6
Total partiel	13 303,6	(83,2)	47,6	13 268,0	57,5	(3,9)	(0,8)	52,8	(45,0)	13 275,8
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale										
Budget-programme	22 711,8	(30,8)	(21,5)	22 659,5	(1 406,0)	(0,6)	(0,5)	(1 407,1)	(218,7)	21 033,7
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations	28,0	—	—	28,0	—	—	—	—	—	28,0

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)										
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session (A/76/372)	841,7	(12,7)	12,7	841,7	20,7	(0,8)	0,8	20,7	—	862,4
Total partiel	23 581,5	(43,5)	(8,8)	23 529,2	(1 385,3)	(1,4)	0,3	(1 386,4)	(218,7)	21 924,1
17. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)										
Budget-programme	9 719,9	(5,0)	(1,0)	9 713,9	270,5	(0,3)	—	270,2	(37,1)	9 947,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	10,6	—	—	10,6	—	—	—	—	—	10,6
Total partiel	9 730,5	(5,0)	(1,0)	9 724,5	270,5	(0,3)	—	270,2	(37,1)	9 957,6
18. Développement économique et social en Afrique										
Budget-programme	78 179,8	(615,6)	279,0	77 843,2	1 549,6	(38,4)	(27,2)	1 484,0	(940,8)	78 386,4

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	67,1	—	—	67,1	—	—	—	—	—	67,1
Total partiel	78 246,9	(615,6)	279,0	77 910,3	1 549,6	(38,4)	(27,2)	1 484,0	(940,8)	78 453,5
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique										
Budget-programme	57 848,1	(142,5)	7,5	57 713,1	(2 981,8)	(2,3)	0,8	(2 983,3)	(475,0)	54 254,8
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/76/313)	940,9	—	—	940,9	—	—	—	—	—	940,9
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique	57,5	—	—	57,5	—	—	—	—	—	57,5

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts		Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)

internationale dans son rapport pour 2021
(A/C.5/76/3)

Total partiel	58 846,5	(142,5)	7,5	58 711,5	(2 981,8)	(2,3)	0,8	(2 983,3)	(475,0)	55 253,2
20. Développement économique en Europe										
Budget-programme	36 248,2	(64,5)	64,5	36 248,2	(577,8)	(3,7)	3,7	(577,8)	(197,3)	35 473,1
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										—
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	36,0	—	—	36,0	—	—	—	—	—	36,0
Total partiel	36 284,2	(64,5)	64,5	36 284,2	(577,8)	(3,7)	3,7	(577,8)	(197,3)	35 509,1

21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Budget-programme	60 224,1	(143,0)	12,4	60 093,5	(640,8)	(5,1)	(2,2)	(648,1)	(612,3)	58 833,1
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/76/323)	431,3	—	—	431,3	—	—	—	—	—	431,3

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	62,1	—	—	62,1	—	—	—	—	—	62,1
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021 (A/76/303)	454,3	—	—	454,3	5,4	—	—	5,4	—	459,7
Total partiel	61 171,8	(143,0)	12,4	61 041,2	(635,4)	(5,1)	(2,2)	(642,7)	(612,3)	59 786,2
22. Développement économique et social en Asie occidentale										
Budget-programme	51 352,7	(94,5)	(37,3)	51 220,9	(6 451,9)	(15,2)	(15,3)	(6 482,4)	(581,2)	44 157,3
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	34,6	—	—	34,6	—	—	—	—	—	34,6
Total partiel	51 387,3	(94,5)	(37,3)	51 255,5	(6 451,9)	(15,2)	(15,3)	(6 482,4)	(581,2)	44 191,9

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
23. Programme ordinaire de coopération technique										
Budget-programme	36 535,4	(1,5)	(607,0)	35 926,9	2 877,1	–	(39,2)	2 837,9	–	38 764,8
Total partiel	36 535,4	(1,5)	(607,0)	35 926,9	2 877,1	–	(39,2)	2 837,9	–	38 764,8
24. Droits humains										
Budget-programme	110 487,1	(237,7)	58,3	110 307,7	217,7	(11,7)	(5,4)	200,6	(1 131,4)	109 376,9
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	103,2	–	–	103,2	–	–	–	–	–	103,2
Incidences sur le budget-programme : appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/76/16)	94,1	–	–	94,1	(0,5)	–	–	(0,5)	–	93,6
Incidences sur le budget-programme :	75,3	(37,7)	–	37,6	4,1	(2,0)	–	2,1	–	39,7

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
situation des droits humains en République arabe syrienne (A/C.5/76/18)										
Incidences sur le budget-programme : combattre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales (A/C.5/76/15)	62,7	—	—	62,7	3,3	—	—	3,3	—	66,0
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session (A/76/372)	56,9	—	—	56,9	3,5	—	—	3,5	—	60,4
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions ordinaires et à ses trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions extraordinaires (A/76/524)	26 499,2	(2 624,7)	—	23 874,5	1 081,3	(78,2)	—	1 003,1	(43,8)	24 833,8
Total partiel	137 378,5	(2 900,1)	58,3	134 536,7	1 309,4	(91,9)	(5,4)	1 212,1	(1 175,2)	134 573,6

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance										
Budget-programme	43 181,8	—	—	43 181,8	(969,7)	—	—	(969,7)	(0,4)	42 211,7
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	0,6	—	—	0,6	—	—	—	—	—	0,6
Total partiel	43 182,4	—	—	43 182,4	(969,7)	—	—	(969,7)	(0,4)	42 212,3
26. Réfugiés de Palestine										
Budget-programme	39 355,1	—	—	39 355,1	1 450,9	26,3	(26,3)	1 450,9	(453,8)	40 352,2
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	53,4	—	—	53,4	—	—	—	—	—	53,4
Total partiel	39 408,5	—	—	39 408,5	1 450,9	26,3	(26,3)	1 450,9	(453,8)	40 405,6

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts	Total après actualisation des coûts		
	(1)	(2)	(3)		(5)	(6)	(7)			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
27. Aide humanitaire										
Budget-programme	18 129,4	(77,4)	34,5	18 086,5	537,8	(4,3)	1,4	534,9	(95,6)	18 525,8
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	18,3	—	—	18,3	—	—	—	—	—	18,3
Total partiel	18 147,7	(77,4)	34,5	18 104,8	537,8	(4,3)	1,4	534,9	(95,6)	18 544,1
28. Communication globale										
Budget-programme	98 665,5	(998,9)	41,0	97 707,6	3 458,4	(76,0)	7,5	3 389,9	(1 199,0)	99 898,5
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (A/C.5/76/9)	3,0	(3,0)	—	—	0,2	(0,2)	—	—	—	—
Incidences sur le budget-programme : problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/76/10)	5,9	(5,9)	—	—	0,4	(0,4)	—	—	—	—

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	84,0	—	—	84,0	—	—	—	—	—	84,0
Incidences sur le budget-programme : réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (A/C.5/76/11)	5,9	(5,9)	—	—	0,4	(0,4)	—	—	—	—
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session (A/76/372)	30,3	(8,3)	8,3	30,3	1,9	(0,5)	0,5	1,9	—	32,2
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions ordinaires et à ses trentième, trente et unième et trente-	9,0	(9,0)	—	—	0,5	(0,5)	—	—	—	—

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
deuxième sessions extraordinaires (A/76/524)										
Total partiel	98 803,6	(1 031,0)	49,3	97 821,9	3 461,8	(78,0)	8,0	3 391,8	(1 199,0)	100 014,7
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité										
Budget-programme	54 933,2	(857,2)	336,8	54 412,8	2 294,1	(51,0)	16,3	2 259,4	(957,5)	55 714,7
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Dernier rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/76/386)	(314,2)	(8,1)	—	(322,3)	(19,2)	(0,5)	—	(19,7)	—	(342,0)
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	51,6	—	—	51,6	—	—	—	—	—	51,6
Total partiel	54 670,6	(865,3)	336,8	54 142,1	2 274,9	(51,5)	16,3	2 239,7	(957,5)	55 424,3
29B. Département de l'appui opérationnel										
Budget-programme	85 074,1	(630,0)	(98,9)	84 345,2	4 627,2	(29,2)	(8,1)	4 589,9	(1 307,6)	87 627,5
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations	20,9	—	—	20,9	—	—	—	—	—	20,9

	<i>Avant actualisation des coûts</i>				<i>Actualisation des coûts</i>				<i>Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission</i>	
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements recommandés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements proposés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total de l'actualisation des coûts</i>	<i>de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission</i>	<i>Total après actualisation des coûts</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)										
Total partiel	85 095,0	(630,0)	(98,9)	84 366,1	4 627,2	(29,2)	(8,1)	4 589,9	(1 307,6)	87 648,4
29C. Bureau de l'informatique et des communications										
Budget-programme	50 943,0	(594,2)	233,1	50 581,9	2 513,4	(53,9)	31,0	2 490,5	(411,6)	52 660,8
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme : le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (A/C.5/76/9)	1,6	(1,6)	—	—	0,1	(0,1)	—	—	—	—
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	26,6	—	—	26,6	—	—	—	—	—	26,6
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session (A/76/372)	2,9	(2,9)	2,9	2,9	0,2	(0,2)	0,2	0,2	—	3,1
Total partiel	50 974,1	(598,7)	236,0	50 611,4	2 513,7	(54,2)	31,2	2 490,7	(411,6)	52 690,5

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
29E. Administration (Genève)										
Budget-programme	76 026,0	(333,6)	333,6	76 026,0	(487,0)	(0,9)	0,9	(487,0)	(457,4)	75 081,6
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	21,1	—	—	21,1	—	—	—	—	—	21,1
Incidences sur le budget-programme : réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (A/C.5/76/11)	12,4	(4,0)	—	8,4	—	—	—	—	—	8,4
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session (A/76/372)	2,8	—	—	2,8	—	—	—	—	—	2,8
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à	91,5	(45,7)	—	45,8	0,2	(0,1)	—	0,1	—	45,9

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts		Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)

ses quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions ordinaires et à ses trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions extraordinaires
(A/76/524)

Total partiel	76 153,8	(383,3)	333,6	76 104,1	(486,8)	(1,0)	0,9	(486,9)	(457,4)	75 159,8
----------------------	-----------------	----------------	--------------	-----------------	----------------	--------------	------------	----------------	----------------	-----------------

29F. Administration (Vienne)

Budget-programme	19 762,9	(43,0)	9,7	19 729,6	(1 141,1)	1,4	—	(1 139,7)	(93,0)	18 496,9
------------------	----------	--------	-----	----------	-----------	-----	---	-----------	--------	----------

Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme

Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021
(A/C.5/76/3)

5,7	—	—	5,7	—	—	—	—	—	—	5,7
-----	---	---	-----	---	---	---	---	---	---	-----

Total partiel	19 768,6	(43,0)	9,7	19 735,3	(1 141,1)	1,4	—	(1 139,7)	(93,0)	18 502,6
----------------------	-----------------	---------------	------------	-----------------	------------------	------------	----------	------------------	---------------	-----------------

29G. Administration (Nairobi)

Budget-programme	16 421,5	(37,7)	17,6	16 401,4	391,2	(1,7)	0,9	390,4	(147,5)	16 644,3
------------------	----------	--------	------	----------	-------	-------	-----	-------	---------	----------

Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme

État d'avancement du remplacement des	1 163,3	—	—	1 163,3	—	—	—	—	—	1 163,3
---------------------------------------	---------	---	---	---------	---	---	---	---	---	---------

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission		Total après actualisation des coûts
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)	
bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/76/330)											
Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/76/400 et A/76/400/Corr.1)	1 081,4	(156,3)	0,1	925,2	—	—	—	—	—	925,2	
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	12,9	—	—	12,9	—	—	—	—	—	12,9	
Total partiel	18 679,1	(194,0)	17,7	18 502,8	391,2	(1,7)	0,9	390,4	(147,5)	18 745,7	
30. Contrôle interne											
Budget-programme	20 989,7	(327,2)	275,4	20 937,9	570,9	(7,4)	0,8	564,3	(340,5)	21 161,7	
Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme											
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique	25,7	—	—	25,7	—	—	—	—	—	25,7	

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)										
Total partiel	21 015,4	(327,2)	275,4	20 963,6	570,9	(7,4)	0,8	564,3	(340,5)	21 187,4
31. Activités administratives financées en commun										
Budget-programme	7 155,8	—	—	7 155,8	799,1	—	—	799,1	—	7 954,9
Total partiel	7 155,8	—	—	7 155,8	799,1	—	—	799,1	—	7 954,9
32. Dépenses spéciales										
Budget-programme	81 973,5	(590,4)	(23,0)	81 360,1	3 481,7	(29,0)	(1,4)	3 451,3	—	84 811,4
Total partiel	81 973,5	(590,4)	(23,0)	81 360,1	3 481,7	(29,0)	(1,4)	3 451,3	—	84 811,4
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien										
Budget-programme	23 706,4	(1 366,9)	271,9	22 611,4	1 048,4	(70,7)	14,9	992,6	—	23 604,0
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/76/330)	10 069,3	—	—	10 069,3	—	—	—	—	—	10 069,3
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/76/323)	5 158,8	—	—	5 158,8	—	—	—	—	—	5 158,8

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/76/313)	6 024,3	—	—	6 024,3	—	—	—	—	—	6 024,3
Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/76/400 et A/76/400/Corr.1)	914,6	—	—	914,6	—	—	—	—	—	914,6
Huitième rapport d'étape annuel sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/76/350)	—	—	66 971,8	66 971,8	—	—	—	—	—	66 971,8
Total partiel	45 873,4	(1 366,9)	67 243,7	111 750,2	1 048,4	(70,7)	14,9	992,6	—	112 742,8
34. Sûreté et sécurité										
Budget-programme	124 844,2	(283,7)	38,0	124 598,5	2 128,4	(20,5)	(5,9)	2 102,0	(1 145,3)	125 555,2
<i>Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme</i>										
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de	83,7	—	—	83,7	—	—	—	—	—	83,7

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts		Total après actualisation des coûts
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/76/330)										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	14,9	—	—	14,9	—	—	—	—	—	14,9
Total partiel	124 942,8	(283,7)	38,0	124 697,1	2 128,4	(20,5)	(5,9)	2 102,0	(1 145,3)	125 653,8
35. Compte de l'ONU pour le développement										
Budget-programme	15 199,4	—	1 000,0	16 199,4	—	—	—	—	—	16 199,4
Total partiel	15 199,4	—	1 000,0	16 199,4	—	—	—	—	—	16 199,4
36. Contributions du personnel										
Budget-programme	281 996,3	(5 281,1)	52,4	276 767,6	(1 329,3)	(241,1)	(1,1)	(1 571,5)	(2 292,8)	272 903,3
Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme										—
Incidences sur le budget-programme : le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (A/C.5/76/9)	17,6	—	—	17,6	0,9	—	—	0,9	—	18,5
Incidences sur le budget-programme : problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions	48,4	—	—	48,4	2,6	—	—	2,6	—	51,0

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements recommandés par la Cinquième Commission	Total avant actualisation des coûts	Propositions du Secrétaire général	Ajustements recommandés par le Comité consultatif	Ajustements proposés par la Cinquième Commission	Total de l'actualisation des coûts	Total après actualisation des coûts		
	(1)	(2)	(3)		(5)	(6)	(7)			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
classiques en surplus (A/C.5/76/10)										
Incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021 (A/C.5/76/3)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Incidences sur le budget-programme : appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/76/16)	9,6	—	—	9,6	0,1	—	—	0,1	—	9,7
Incidences sur le budget-programme : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/76/12)	7,9	—	—	7,9	0,5	—	—	0,5	—	8,4
Incidences sur le budget-programme : réduire les menaces	71,4	—	—	71,4	2,9	—	—	2,9	—	74,3

	<i>Avant actualisation des coûts</i>				<i>Actualisation des coûts</i>				<i>Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission</i>	
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements recommandés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements proposés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total de l'actualisation des coûts</i>	<i>de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission</i>	<i>Total après actualisation des coûts</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (A/C.5/76/11)										
Incidences sur le budget-programme : promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale (A/C.5/76/13)	4,1	(4,1)	—	—	0,2	(0,2)	—	—	—	—
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021 (A/76/303)	46,1	—	—	46,1	0,4	—	—	0,4	—	46,5
Incidences sur le budget-programme : situation des droits humains en République arabe syrienne (A/C.5/76/18)	12,3	(4,5)	—	7,8	0,7	(0,2)	—	0,5	—	8,3
Incidences sur le budget-programme : rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les	73,0	(65,7)	65,7	73,0	2,0	(2,1)	2,1	2,0	—	75,0

	Avant actualisation des coûts				Actualisation des coûts				Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission	
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements recommandés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements proposés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total de l'actualisation des coûts</i>		<i>Total après actualisation des coûts</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
travaux de sa cinquante-quatrième session (A/C.5/76/20)										
Incidences sur le budget-programme : combattre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales (A/C.5/76/15)	10,8	–	–	10,8	0,6	–	–	0,6	–	11,4
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session (A/76/372)	374,8	–	–	374,8	17,9	–	–	17,9	–	392,7
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions ordinaires et à ses trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions extraordinaires (A/76/524)	2 751,4	(259,5)	–	2 491,9	114,7	(7,4)	–	107,3	(5,9)	2 593,3
Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques) et 36	1 023,2	(161,9)	–	861,3	–	–	–	–	–	861,3

	<i>Avant actualisation des coûts</i>				<i>Actualisation des coûts</i>				<i>Incidences de l'ajustement des taux de vacance décidé par la Cinquième Commission</i>	
	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements recommandés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Ajustements recommandés par le Comité consultatif</i>	<i>Ajustements proposés par la Cinquième Commission</i>	<i>Total de l'actualisation des coûts</i>	<i>Total après actualisation des coûts</i>	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6) + (7)	(9)	(10) = (4) + (8) + (9)
(Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2022 (A/76/6 (Sect.3)/Add.7)										
Total partiel	286 446,9	(5 776,8)	118,1	280 788,2	(1 185,8)	(251,0)	1,0	(1 435,8)	(2 298,7)	277 053,7
Total	3 225 998,0	(59 335,8)	(47 242,2)	3 119 420,0	24 584,8	(824,8)	(32,5)	23 727,5	(21 496,5)	3 121 651,0

Annexe II

Montants approuvés des dépenses à imputer sur le fonds de réserve pour 2022, par rapport

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Rapport</i>	<i>Montants approuvés^a</i>
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/76/313)	6 965,2
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/76/323)	5 590,1
Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/76/400 et A/76/400/Corr.1)	1 839,8
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021 (A/76/303)	454,3
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session (A/76/372)	3 520,4
Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/76/2)	82,9
Incidences sur le budget-programme : le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (A/C.5/76/9)	146,9
Incidences sur le budget-programme : problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (A/C.5/76/10)	403,2
Incidences sur le budget-programme : réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (A/C.5/76/11)	647,2
Incidences sur le budget-programme : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/76/12)	66,0
Incidences sur le budget-programme : combattre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales (A/C.5/76/15)	89,8
Incidences sur le budget-programme : appel mondial pour une action concrète en vue de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et de l'application intégrale et du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/76/16)	94,1
Incidences sur le budget-programme : situation des droits humains en République arabe syrienne (A/C.5/76/18)	64,7
Incidences sur le budget-programme : rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (A/C.5/76/20)	583,2
Total	20 547,8

^a Déduction faite des contributions du personnel.